



Le Burnhauptois





Renseignements utiles

MAIRIE

Téléphone: **03 89 48 70 61** Fax: **03 89 48 99 78**

E-mail:

mairie@burnhaupt-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC:

- > Lundi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- > Mardi fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- > Jeudi fermée le matin - ouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h



Suivez notre actualité:



Burnhauptlebas



https://burnhaupt-le-bas.fr

PERMANENCE DU NOTAIRE

Les lundis 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2023 de 17h à 18h en Mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'étude de Maîtres Hélène SIFFERT- KLUSKA et Théodore WALTMANN à CERNAY, 3 rue du Lot et Garonne au **03 89 75 55 03**

MÉDECIN

BOCH Christian, 6, rue de l'Etang Téléphonez de 8h à 9h et de 14h à 15h au **03 89 48 70 02** pour les rendez-vous de consultations:

- MATIN: lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h.
- APRÈS-MIDI: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.
- Pour les nourrissons à 8h30 et à 15h30.
- Samedi matin sur R.V.

CABINET D'INFIRMIÈRES

37 rue du Loup

Infirmières: 03 89 62 61 28

SAMU: 15

POMPIERS: 18

GENDARMERIE: 17

SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim 03 89 82 59 57

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER

Mairie de Burnhaupt-le-Haut: 03 89 48 70 58

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE: 03 89 48 78 24

ÉCOLE MATERNELLE: 03 89 48 78 33

PRESBYTÈRE: 03 89 48 74 92

LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

36 31

Horaires de levées de la poste (carrefour Chapelle et Mairie): du lundi au vendredi à 9h, le samedi à 9h uniquement en Mairie.

COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun): tous les jeudis (les sortir la veille à partir de 20 h).
- OM. Ordures ménagères résiduelles (bac gris): les jeudis des semaines grises (selon calendrier du SMTC)

COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la collecte les jeudis des semaines jaunes (selon calendrier du SMTC) sont gratuits et à votre disposition devant le local du service technique (parking de la Mairie), 2 rouleaux maximum par foyer. Des canisacs pour les déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.

BENNE À DÉCHETS VERTS

(Particuliers uniquement)
Pour tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies...

Les samedis (ou les vendredis si samedis fériés) d'avril à novembre 2023 (la benne se situe rue du Loup).

> En dehors de cette période, se rendre en déchèterie.

DÉCHÈTERIE D'ASPACH-LE-HAUT

03 89 75 29 05

- Horaires d'été: (avril à septembre) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Horaires d'hiver: (octobre à mars) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT «L'ARC EN CIEL» de BURNHAUPT-LE-BAS

03 89 48 95 79 Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

ACCUEIL PETITE ENFANCE de BURNHAUPT-LE-HAUT

03 89 48 94 73

Du lundi au vendredi de 7h à 19h, de 3 mois à 3 ans, animation les mercredis et vacances scolaires pour les grands au périscolaire centre de loisirs.

RELAIS PETITE ENFANCE

Mme Frédérique GALLI ou Mme Christine JAECKER 03 89 62 72 00 ou 03 89 82 47 35

ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN au 03 89 75 62 43 ou Mme DURINGER au 03 89 82 62 63 pour les personnes de plus de 60 ans.

BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT «LA BULLE»

31 rue Principale - 03 69 19 98 62

Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire Éditorial du maire
- 6 Réunions du conseil municipal
- 22 Service technique
- 23 Schnoga Fritig Markt
- 26 Jardin partagé
- 32 Sondage
- 34 La vie au village
- 53 La vie à l'école
- 60 Maisons fleuries 2022
- 62 Mise à l'honneur
- 64 Balade d'une burnhauptoise
- 67 Un peu d'histoire
- 68 Rétrospective météo
- 70 Parole à nos voisins
- 71 Stade burnhauptois
- 76 Urbanisme
- 77 Jouons!
- 79 État civil
- 83 Calendrier 2023

REVUE RÉALISÉE PAR:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Alain GRIENEISEN, *Maire*

RÉDACTEUR EN CHEF

Céline CHARPENTIER,

Adjointe au Maire chargée de l'information

RÉDACTEURS:

Véronique DUFFNER, Catherine GRABOWSKI Ilitch KANGOUDH, Alain STEIBLE Conseillers municipaux

Paul KRAFFT

Serge GRASSER

Nicolas TRESCH Secrétaire général

Isabelle MENU, Virginie SEILER, Elise WEINZAEPFLEN Adjointes administratives

CRÉDIT PHOTOS:

Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN, Commune de Burnhaupt-le-Bas, équipe enseignante de nos écoles, Les Colibris

CONCEPTION: REPAIR+ / 07 61 41 55 78 IMPRESSION: MACK - Oberhergheim

Editorial du maire

Burnhauptoises, Burnhauptois,

Une année a passé, nous sommes déjà engagés en 2023 et je suis heureux de pouvoir vous adresser à travers cette publication mes vœux de joie et de santé pour 2023.

Que vos rêves se réalisent et que l'Homme devienne plus respectueux de l'environnement qu'il lèguera à ses enfants! J'adresse un salut particulier aux personnes malades et en difficulté, que la nouvelle année leur apporte réconfort, rétablissement et soutien.

Dans un monde empreint des effets durables de la pandémie, bousculé par cette choquante guerre russo-ukrainienne qui se traduit par des actes ignobles engendrant des souffrances et des déchirements, une crise économique et énergétique historique très lourde, il nous faut résister pour nous-même, pour la France, pour l'Europe et pour la paix... défi entre résistance et résilience, dans le respect des valeurs qui nous animent.

Plan de sobriété: nous n'avons pas attendu les directives des grands élus pour nous y mettre! Depuis 2014 les luminaires ont été progressivement remplacés, des investissements ont été faits dans les bâtiments, isolation de combles, remplacements de convecteurs, de chaudières...

Aujourd'hui, pour des raisons aussi bien économiques qu'énergétiques, la coupure nocturne de l'éclairage public est actée, et nous réfléchissons par ailleurs au stockage de l'eau de pluie. Bien des sujets nous mobilisent et je suis à l'écoute de toutes les propositions pour aller de l'avant et pour consommer moins, idéalement ne pas consommer!

2023 sera difficile de ce point de vue pour nombre d'entre nous à titre personnel, en espérant que cette crise ne soit que passagère... Avec la sortie de ce nouvel exemplaire du bulletin municipal l'occasion m'est donnée de vous adresser un bilan de l'année écoulé, le voici :

ANIMATION!

Ces douze derniers mois, avec l'équipe qui m'entoure, avec nos associations et une poignée de bénévoles, la municipalité s'est évertuée à apporter à la cité des animations pour la faire vivre, pour vous faire vibrer. Voici les moments essentiels que je souhaite relever :

- Le club house de football a enfin pu être inauguré, dans un contexte de rassemblement et de mutualisation inédit de 2 clubs au sein du Stade Burnhauptois,
- La reprise de notre marché annuel du lundi de Pentecôte a remporté un franc succès, drainant à nouveau son lot de visiteurs et de badauds, enclins à se retrouver et à faire un tour de manège... quel joie de voir notre jeunesse s'amuser à nouveau!
- L'organisation des ateliers d'été a été couronnée de succès avec 125 jeunes du village et des alentours qui ont pu passer des moments ludiques et pédagogiques tout au long de l'été,
- Le retour de l'exposition « 1 Tour d'Arts » faisant la part belle aux artistes locaux dans le cadre de l'église rénovée et de l'école maternelle.
- Le marché des producteurs locaux «Schnoga Fritig Markt» convivial, épicurien et musical pour le plaisir des petits et des grands,

...et j'en passe. Tout ça n'a pas été facile et je tiens à remercier élus, personnel communal et responsables associatifs pour leur ténacité devant le poids de ces organisations et mises en scène.



ENVIRONNEMENT

La commune, fidèle à ses engagements a poursuivi sa route avec «Burnhaupt propre» au printemps et la «journée Citoyenne» le premier samedi de juillet, qui ont permis de réaliser de nombreux chantiers. Merci aux bénévoles sans qui cela n'aurait pas été possible. Rendezvous est donné en 2023 pour de nouvelles étapes participatives et conviviales!

Le recours à la coupure nocturne de l'éclairage public pour améliorer notre cadre de vie, et nos finances au passage, a été fortement plébiscité lors du sondage effectué au moins d'octobre. Dorénavant la trêve lumineuse est effective de 23h à 5h du matin.

Une aire de covoiturage est sortie de terre au lieu-dit «capharnaüm» sous la houlette de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR).

Un projet d'ampleur et innovant par la mise en place de panneaux photovoltaïques flottants sur la surface d'eau du plan d'eau est en cours d'étude et un opérateur a été retenu. Elle permettra d'apporter une importante contribution à la production d'énergie décarbonée, tant souhaitée dans le mix énergétique pour les années et générations à venir.

NOUVEAUTÉ

Le jardin partagé a pris forme dans le chemin du Blingen et ses «colibris» ont effectué un envol remarqué au service de leur passion, du respect de l'environnement et de la convivialté. Bravo!

SÉCURITÉ

Les études et acquisitions foncières se poursuivent pour la réalisation d'un grand bassin d'orage au nordouest de la commune avec la SAFER, Rivières de Haute Alsace, la CEA et APRR, , projet que nous espérons voir se réaliser courant 2023.

SOLIDARITÉ

A l'appel de la commune, un élan solidaire très important au mois de mars aura permis l'expédition de 2 semi-remorques de denrées, articles de première nécessité et vêtements vers les civils ukrainiens (vie la Pologne), en première ligne du conflit insupportable et inégal déclenché par la Russie.

ÉDUCATION

Outre son soutien habituel au programme des activités et animations scolaires, la commune a encouragé et mis en place une commission des jeunes, issue de notre école élémentaire. Ce groupe de jeunes élus travaille plusieurs fois par an, aux côtés d'une adjointe, pour relayer les attentes et propositions recensés toute l'année auprès des écoliers.

CIVISME

Les élections ont pu se tenir au printemps dernier grâce notamment à la présence d'assesseurs issus des listes électorales pour assurer les permanences. Qu'ils en soient remerciés!

Le conseil municipal s'est réuni 7 fois en assemblée plénière, 2 fois en réunion informelle et de nombreuses réunions de commission ont été assurées pour faire avancer les dossiers de la municipalité en 2022. Merci aux élus pour leur implication.

Nombre de nouveaux arrivants, installés récemment dans le village sont venus se faire connaître en mairie l'an passé, avec un pic pour les résidences construites dans l'impasse du meunier en 2020-21... Le chiffre INSEE officiel (2020) précise 1971 habitants. Bienvenue!

URBANISME

La maison de santé du loup a été inaugurée en octobre dernier, vous y trouverez 14 professionnels de santé accueillants et motivés au service du bien-être dans le secteur burnhauptois.

Dans la zone d'activités, une entreprise spécialisée en carrelage, Carocoop s'est installée avenue de l'Europe dans les locaux d'Isorev, qui a tiré sa révérence après de nombreuses années de service, et le restaurant L'Entrepotes a démarré son activité à la fin de l'été. La plateforme STEF a fait l'objet d'une importante extension pour augmenter ses capacités logistiques. Une extension de la rue Oberlach aura lieu en 2023 pour accueillir de nouvelles entreprises.

Du coté résidentiel, les travaux de voirie de la nouvelle impasse du noyer (rue de Cernay) ont été réalisés par le lotisseur Crédit Mutuel aménageur foncier, et de nouvelles constructions y seront bâties en 2023.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Avec le concours de la communauté de communes et de l'entreprise STEF, la commune a fait réaliser une aire de retournement fonctionnelle au bout de l'avenue de l'Europe, après acquisitions de terrains.

Afin de permettre à la communauté de communes de faire bâtir le nouvel ensemble périscolaire au 12 rue des fleurs, la municipalité à procédé en novembre 2022 à l'acquisition de l'assiette foncière de près de 21 ares, pour un montant total TTC de 303 675,34€.

JEUNESSE

Les travaux de construction du nouvel équipement périscolaire ont commencé en décembre 2022 pour une durée d'environ 18 mois. Pour des raisons de sécurité aux abords du chantier, le sentier piéton reliant la rue des fleurs à la rue du stade, ainsi que ses connexions vers la rue principale, sera fermé pendant plusieurs mois.

Les aires de jeux des rues Jean Renoir et place Mistral vont connaître un vrai rajeunissement avec l'arrivée de nouveaux agrès. Une balançoire sera également installée à l'arboretum.

SERVICE TECHNIQUE

Un nouveau fourgon est arrivé courant 2022 pour remplacer l'ancien Berlingo à bout de souffle. L'équipe technique rajeunie et renouvelée est dorénavant encadrée par Arnaud Dolange à qui je souhaite pleine réussite dans ses missions. Une diversification des travaux réalisés par le service technique est à relever en plus d'un dynamisme prometteur. En termes de

recrutement 2022 sont également arrivés Mickaël Da Silva et Geoffrey Dantung, bienvenue à eux!

La façade ouest des ateliers, exposée aux pluies et de type «à colombages» doit faire l'objet de travaux lourds rapidement, du fait de son état dégradé.

ACCESSIBILITÉ ET ÉTUDES

Mairie: la salle du conseil municipal (étage) n'est pas aux normes d'accessibilité: en 2023 une étude viendra préciser la possibilité d'installer la salle du conseil et des mariages dans la maison alsacienne jouxtant les services techniques.

A l'église, afin de pouvoir assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de supprimer définitivement l'élévateur électrique, source de dysfonctionnements coûteux récurrents, une rampe d'accès aux normes sera installée cette année.

L'entré Nord du village mérite un aménagement sécurisé (piétons, régulation de la vitesse, éclairage public...) afin de connecter dans les règles la rue du marais au bas de la rue principale. Une étude de l'aménagement sera engagée cette année afin d'en définir le périmètre et le budget prévisionnel...chiffrage important en perspective!

Les discussions préalables et le vote du budget en avril prochain devront permettre de faire des arbitrages dans une liste de projets de travaux et d'acquisitions matérielles déjà conséquente! Par ailleurs, et afin de déployer un maximum de projets, nous travaillons d'arrache-pied pour générer de nouvelles recettes à la collectivité!

Voici en substance les sujets que je souhaitais aborder en introduction de ce bulletin municipal richement fourni, et je remercie la commission information pour son travail qui débouche sur ce bel ouvrage.

Merci aux élus du conseil municipal pour leur importante contribution, à mes adjoints qui me suppléent et m'entourent, et à l'ensemble du personnel pour son implication tout au long de l'année au service du public et du bon fonctionnement de la collectivité.

Belle et heureuse année 2023! Bonne santé à vous tous!

REMERCIEMENTS

ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES - VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE - LES BÉNÉVOLES.

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.



Réunions de Conseil Municipal

Résumés des principales décisions prises

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022

Approbation des tarifs du Rachamarkt 2022

Après deux éditions annulées en raison de la pandémie de Covid-19, le Rachamarkt aura de nouveau lieu le weekend de la Pentecôte 2022 mais sous une forme allégée (limitation des accès et de l'emprise de la foire, pas de bals ni de grand chapiteau,...). Un nouveau tarif de 9€ de droit de place est donc proposé et il est rappelé que chaque commerçant doit réserver 2 mètres minimum par stand (soit 18 € minimum). Si une personne souhaite rajouter des mètres, elle doit s'acquitter de 9€ supplémentaire par mètre.

Stands sur le parking de la rue du Stade: les stands sur le parking de la rue du Stade sont facturés 10 € le mètre linéaire pour 2 jours (le dimanche 5 juin et le lundi 6 juin 2022).

Tarifs des manèges:

- Emplacement pour les grands manèges: 400 € pour 2 jours (5 et 6 juin 2022).
- Emplacement pour les petits manèges: 80 € pour 2 jours (5 et 6 juin 2022).

Il est également précisé que pour la première fois un prépaiement sera à effectuer en mairie pour la réservation obligatoire des emplacements par les commerçants et forains.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Acquisitions de biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose le fait que plusieurs parcelles à Burnhaupt-le-Bas n'ont plus de propriétaires vivants, que les successions n'ont pas été réglées depuis plus de 30 ans, et que cela pose de grands problèmes car ces parcelles sont non seulement abandonnées et non entretenues mais en plus elles empêchent le développement de la commune et tout projet dans les secteurs concernés depuis des décennies. C'est le cas pour la parcelle cadastrée section 3 n° 0026 – lieudit Kleinfeld.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et d'acquérir de plein droit la parcelle cadastrée section 3 n° 0026 – lieudit Kleinfeld.

Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques flottants au plan d'eau communal

Vu le contexte mondial actuel pour la bataille des énergies, tendre vers l'indépendance énergétique de la France tout en développant les énergies vertes semble être une nécessité inévitable. Il faut donc trouver des moyens de produire cette énergie et la solution des panneaux photovoltaïques flottants offre plusieurs avantages:

- c'est la seule solution pour ne pas utiliser davantage de terres agricoles, de terres constructibles ou encore d'espaces verts de type montagnes ou collines;
- les panneaux sont discrets visuellement (à l'inverse de tout autre type de centrales de production d'énergie ou des éoliennes):
- il n'y a aucune nuisance sonore;
- il n'y a aucun besoin d'exploitation de ressources naturelles;
- il n'y a aucun danger pour l'être humain (contrairement au risque nucléaire);
- il n'y a presque aucune contrainte ou difficulté d'installation matérielle (ce sont de simple panneaux posés sur l'eau avec un système d'ancrage);
- il n'y a aucun danger pour la faune et la flore puisque les zones d'ombre apportées par les panneaux et le calme engendré par leur exploitation (à l'inverse des activités humaines) favorisent le développement de la vie aquatique et la réduction de l'évaporation de l'eau.

Le Conseil municipal décide de se prononcer favorablement à l'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le plan d'eau communal de Burnhaupt-le-Bas et d'autoriser M. Le Maire à publier un Appel à Manifestation d'Intérêt pour recevoir différentes offres de porteurs de projet.

Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

Le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin demande une révision de ses statuts.

- Considérant que les Communes étaient propriétaires des compteurs électriques sur leur territoire et qu'elles n'en avaient confié que la gestion et non la propriété au Syndicat;
- Considérant qu'il est inadmissible que les Communes aient été dépossédées de la propriété des compteurs sans consultation ni accord préalable;

CONSEIL MUNICIPAL



 Considérant que depuis 2019 la Commune de Burnhauptle-Bas entend refuser toute nouvelle révision des statuts du Syndicat puisque cela entérinerait de fait un accord tacite sur la question de la propriété des compteurs;

Le Conseil municipal décide à 14 voix pour et 2 abstentions d'émettre un avis défavorable à la révision des statuts du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin et de demander aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de ne pas prendre d'arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach dans le cadre de la modification des statuts du SMIBA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace)

La modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach proposée est la suivante : suppression de la notion de « promotion touristique » dans son article 3.13 « gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire ».

La rédaction de l'article devient la suivante: «Article 3.13 - Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire: Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires à la mise en valeur et à l'aménagement du site interdépartemental du Ballon d'Alsace comprenant les stations de ski alpin, de loisirs été-hiver, de neige, de montagne, de pleine nature, et les sites de ski de fond, y compris par transfert de compétence au SMIBA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace)».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Création d'une «Commission des enfants»

La municipalité souhaite créer une « Commission des enfants » qui vise trois objectifs principaux: (1) faire découvrir aux jeunes le rôle et la place d'une institution de démocratie locale, (2) leur donner à travers elle la parole et les rendre actifs dans la vie publique, (3) apprendre à être citoyen et responsable.

La commission a trois rôles: (1) Proposer des actions communales, (2) Mettre en œuvre ces actions et en assurer la communication auprès des autres enfants, (3) Participer à la vie locale avec les adultes (cérémonies, fêtes, inaugurations).

Fonctionnement: la campagne électorale et les élections sont organisées à l'école. Les enfants candidats ayant obtenus le plus de voix sont élus pour une année scolaire. Les enfants élus s'engagent à participer régulièrement aux activités de la commission pendant toute la durée du mandat (une année scolaire).

La commission est suivie par un élu du conseil municipal référent qui explique le fonctionnement d'une assemblée délibérante et le rôle des élus aux enfants, il favorise aussi leur expression et les écoute en restant neutre. Il fait le lien entre la commission des enfants, le conseil municipal des adultes, l'école et les parents d'élèves. Il veille à associer les enfants élus aux différents temps forts de la commune. Il vérifie aussi la faisabilité des projets des enfants et en suit la réalisation. Enfin, il détermine le calendrier annuel des

réunions de la commission, en établit l'ordre du jour et en rédige le compte-rendu des séances.

L'équipe enseignante de l'école accompagne les enfants électeurs et élus, ainsi que la municipalité dans la mise en place et le suivi de la commission. Les enseignants peuvent intégrer à leur gré dans leur programme d'éducation civique, des temps d'échanges autour des projets et des missions des élus et de la commission.

Il n'est pas alloué de budget annuel mais la commission peut solliciter le conseil municipal sur des projets réalistes et pertinents. De fait, les enfants pourront s'initier à la gestion et appréhender les réalités budgétaires. Les réunions auront lieu dans la salle du conseil de la mairie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une «commission des enfants» selon le fonctionnement et l'organisation susmentionnés.

Renouvellement d'engagement à la certification forestière

Depuis plusieurs années la commune de Burnhaupt-le-Bas adhère au programme de certification forestière, dit PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), pour une gestion durable de la forêt. L'engagement actuel prenant fin au 31 décembre 2022, il est proposé au conseil municipal de renouveler son adhésion à ce programme de certification pour un coût de 203,46€ sur 5 ans (0,65€ par hectare de forêt + 20€ de frais d'adhésion).

Pour rappel: la certification PEFC est le moyen permettant d'assurer la mise en application de pratiques conformes à un cahier des charges défini au niveau national par l'association française de certification forestière pour une gestion durable des forêts, à travers une gestion et une utilisation des terrains boisés permettant le maintien de leur diversité biologique, de leur productivité, de leur capacité de régénération et de leur vitalité, sans porter préjudice aux écosystèmes et tout en répondant aux besoins économiques et sociaux du secteur forestier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) pour une durée de 5 ans (2023-2028) et demande à l'Office National des Forêts de mettre en œuvre sur le terrain relevant du régime forestier les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement au PEFC.

Agrément de permissionnaire de chasse

Dans le département du Haut-Rhin, l'article 20.1 du cahier des charges des chasses communales prévoit que la personne physique détentrice du droit de chasse peut s'adjoindre des permissionnaires.

Suite à la démission de M. Serge VITT, M. Bernard MOUTAUD, adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 à Burnhaupt-le-Bas, sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire pour le bail de chasse 2015-2024: M. Lucas MATHIOT.

Proposition adoptée à l'unanimité.



SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Budget annexe « CCAS »: approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente le déroulement des votes budgétaires en rappelant que le Compte Administratif retrace les écritures comptables effectuées par la mairie au cours de l'exercice passé et que le Compte de Gestion reprend les écritures comptables de la trésorerie de Masevaux-Niederbruck (devenue entretemps le Service de Gestion Comptable de Guebwiller) et que les deux documents doivent parfaitement coïncider en tout point de vue.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe « CCAS » qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement:

Recettes nettes encaissées: 1 105,00€ Dépenses nettes réalisées: 1 478,22€ Résultat de fonctionnement: - 373,22€

Le résultat de l'exercice 2021 pour la section d'investissement :

Recettes encaissées: 0€
Dépenses réalisées: 0€
Résultat d'investissement: 0€

Le résultat reporté de l'exercice 2020:

Résultat de fonctionnement:3 085,22 €Résultat d'investissement:0 €Affectation du résultat:0 €

Le résultat global de clôture 2021 est le suivant:

Résultat de clôture en fonctionnement: 2 712,00 € Résultat de clôture en investissement: 0 € Résultat de clôture 2021: + 2712,00€

Le conseil municipal examine ensuite le Compte de Gestion 2021 qui correspond en tout point aux écritures relatées dans le Compte Administratif.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Budget annexe «CCAS»: affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 2 712,00€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget CCAS 2022.

Vote du budget annexe «CCAS» 2022

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé à l'assemblée un budget annexe 2022 équilibré en section de fonctionnement à 3 762 € et en section d'investissement à 0 €.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe «Forêt»: approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe « Forêt » qui s'établit ainsi :

Le résultat de l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement:

Recettes nettes encaissées: 120 152,33 €
Dépenses nettes réalisées: 108 973,58 €
Résultat de fonctionnement: + 11 178,75 €

Le résultat de l'exercice 2021 pour la section d'investissement :

Recettes encaissées : 0€
Dépenses réalisées : 0€
Résultat d'investissement : 0€

Le résultat reporté de l'exercice 2020:

Résultat de fonctionnement :77 238,81 €Résultat d'investissement :3 765,38 €Affectation du résultat :0 €

Le résultat global de clôture 2021 est le suivant :

Résultat de clôture en fonctionnement: 88 417,56 € Résultat de clôture en investissement: 3 765,38 € Résultat de clôture 2021: + 92 182,94 €

Le conseil municipal examine ensuite le Compte de Gestion 2021 qui correspond en tout point aux écritures relatées dans le Compte Administratif.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe «Forêt»: affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 82 417,56 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget annexe « Forêt » 2022 et d'affecter la somme de 6 000,00€ au compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés - du Budget Principal 2022.

Vote du budget «Forêt» 2022:

Pour le budget annexe «Forêt», il est proposé à l'assemblée un budget 2022 équilibré en section de fonctionnement à 179 417,56€ et en section d'investissement à 9 765,38€.

Adopté à l'unanimité.

Budget principal: approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du Budget Principal qui s'établit ainsi:

Le résultat de l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement:

Recettes nettes encaissées: 1 344 992,49 €
Dépenses nettes réalisées: 994 568,63 €
Résultat de fonctionnement: + 350 423,86 €

Le résultat de l'exercice 2021 pour la section d'investissement :

Recettes encaissées : 1 014 793,88 €
Dépenses réalisées : 634 012,08 €
Résultat d'investissement : + 380 781,80 €

Le résultat reporté de l'exercice 2020:

Résultat de fonctionnement : 485 822,56 €
Résultat d'investissement : - 336 588,07 €
Affectation du résultat : 485 822,56 €

Le résultat global de clôture 2021 est le suivant :

Résultat de clôture en fonctionnement: 350 423,86 € Résultat de clôture en investissement: 44 193,73 € Résultat de clôture 2021: + 394 617,59 €

Le conseil municipal examine ensuite le Compte de Gestion 2021 qui correspond en tout point aux écritures relatées dans le Compte Administratif.

Adopté à l'unanimité.

Budget Principal: affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 350 423,86€ au compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés – qui fera l'objet d'un titre de recette en investissement au Budget Principal 2022.

Impôts locaux (taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti): vote des taux 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de <u>maintenir les</u> <u>taux de 2021</u> et de déterminer les taux 2022 de la manière suivante:

- Taxe sur le foncier bâti: taux de 24.05 % pour une base prévisionnelle de 1 956 321 et un produit attendu de 486 291€.
- Taxe foncière sur le non bâti: taux de 55.07 % pour une base prévisionnelle de 48 412 et un produit attendu de 27 535€.

Attribution des subventions communales 2022

Sur proposition de la commission « finances » qui a étudié les demandes de chaque association, les subventions proposées pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION€
Union Départementale des Sapeurs-pompiers	20€ x 29 SP actifs	580€
Amicale des donneurs de sang	Soutien annuel	250€
Delta Revie	100€ x 1 abonné	100€
Bibliothèque La Bulle	1,60€ x 1874 habitants	2 998€
Chorale Sts Pierre et Paul	Participation acquisition matériel	800€
Ecole de musique Doll'Air	65€ x 17 élèves (idem CEA)	1 105€
Société de musique Ballersdorf	Participation au Rachamarkt	400€ 881
Association des Œuvres	Maternelle: 72 élèves x 3,50€	1 110 70 5
Scolaires	Élémentaire : 142 élèves x 6,10€	1 118,20€
Projets Ecole Lune et Fontaine	Diverses sorties et activités scolaires	4810€
TOTAL		12 161,20€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les subventions énumérées ci-dessus.

Vote du Budget Principal 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Principal 2022 suivant:

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 304 263€	1 304 263€
Section d'investissement	782 630,59€	782 630,59€
TOTAL	2 086 893,59€	2 086 893,59€

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 30 MAI 2022

Acquisition foncière dans le cadre de la construction d'un bassin de rétention de long de l'autoroute A36: promesse de vente M. et Mme HOLOCHER

Dans le cadre de la création du bassin de rétention le long de l'autoroute A36, la municipalité doit acquérir l'emprise foncière nécessaire au projet. Il est donc proposé de racheter 21ca aux époux M. et Mme Joseph et Martine HOLOCHER demeurant 11 rue Basse à Burnhaupt-le-Haut (68520).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter 21ca détachés des parcelles section 44 n° 0232, 0233 et 0234 aux époux M. et Mme Joseph et Martine HOLOCHER au prix de 21€ (100€ l'are) pour l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation du bassin de rétention le long de l'autoroute A36.

ONF: approbation du « programme d'actions 2022 »

L'Office National des Forêts propose à l'assemblée délibérante le programme d'actions suivant pour l'année 2022 :

- Travaux de maintenance parcellaire pour 1 700 € HT au lieudit « Niederholz ».
- Travaux sylvicoles pour 1 870 € HT: dégagement de plantation ou semis artificiel en parcelle 34; intervention en futaie irrégulière au lieudit «Hardtwald»; dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage en parcelles 8 et 9.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier pour 1 020 € HT en parcelles 8, 9 et 10.
- Travaux d'infrastructure pour 4070 € HT: travaux d'entretien de chemins en parcelles 17 et 18; travaux d'entretien de route empierrée en parcelles 8 et 9 avec création d'une place de retournement et d'un passage busé.
- Matérialisation des lots de bois de chauffage pour 400 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le Programme d'actions 2022 proposé par l'ONF.





ONF: approbation du programme « plan de rebond »

Dans le cadre du plan de rebond «Forêts d'Avenir d'Alsace» lancé par la Collectivité Européenne d'Alsace en mai 2021, destiné à subventionner les collectivités qui souhaitent repeupler leurs forêts en complétant les essences actuelles par des essences non présentes, l'Office National des Forêts propose d'effectuer une plantation de 1 530 plants répartis sur 150 placeaux dans la parcelle 7 de la forêt communale de Burnhaupt-le-Bas.

Le devis proposé est le suivant:

Travaux de préparation du terrain: 2 700 € HT.

Travaux de protection contre les dégâts de gibier: 1 200 € HT Travaux de plantation: 960 € HT

Achat de 720 plants de chêne sessile, 210 plants de feuillus divers, 360 plants de cèdre de l'Atlas, 240 plants de douglas: 2 140€ HT.

Soit un total de 7 000 € HT pour l'ensemble de l'opération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le programme et le devis proposés par l'ONF pour le plan de rebond « forêt d'avenir d'Alsace ».

Création d'un sentier de randonnée: convention d'autorisation de passage en domaine privé

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite créer un nouveau sentier de randonnée sur son territoire avec pour thème la première guerre mondiale. La collectivité sollicite donc auprès des communes, des associations foncières et des propriétaires fonciers, dont les parcelles sont appelées à être traversées par cet itinéraire, un accord pour la réalisation et l'aménagement éventuel du sentier, son balisage ainsi que pour le libre passage des randonneurs et des VTT.

Une convention d'autorisation de passage est proposée à l'assemblée délibérante car le sentier passe par la forêt du Buchwald située sur le ban communal de Burnhaupt-le-Bas. Celle-ci vient préciser les engagements, les responsabilités des différentes parties et les dispositions législatives et réglementaires liées à cette activité, notamment les droits de passage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création du sentier de randonnée sur le thème de la première guerre mondiale par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et d'autoriser l'utilisation des parcelles communales pour le passage des piétons et VTT.

Tarif des Ateliers d'été 2022

Pour l'édition 2022 des «Ateliers d'été» organisés chaque année par la municipalité, la commission «Animations – Vie citoyenne» propose sa grille annuelle:

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs susmentionnés des activités des « Ateliers d'été 2022 ».

Recours contre le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027

Il est exposé à l'assemblée que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022-2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, le Syndicat «Rivières de Haute-Alsace» ainsi que de nombreuses collectivités hautrhinoises ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

La disposition O3.2.D3 indique par exemple que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme et la disposition 03.2.D4 indique que «les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation «aléa de référence» restent intrinsèquement inondables ». Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement). Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Malgré cette nouvelle mobilisation aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi, lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, le syndicat « Rivières de Haute-Alsace » a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de soutenir la démarche du Syndicat «Rivières de Haute-Alsace».
- d'autoriser Monsieur le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés du Syndicat et à signer tous les documents y afférents.
- d'autoriser Monsieur le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non-aboutissement du recours gracieux et à signer tous documents y afférents.

Demandes de subvention communale

Pour donner suite à la réception de deux demandes de subventions, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser:

- Une subvention de 1188 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Burnhaupt-le-Bas afin de participer au financement de la couverture sociales des Sapeurs-Pompiers volontaires, d'une allocation « décès toutes causes » et d'une couverture commandée pour l'ensemble des membres lors des activités associatives.
- Une subvention de 500€ au Groupe des majorettes de Burnhaupt.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

Extinction de l'éclairage public la nuit sur le ban communal de Burnhaupt-le-Bas

L'extinction de l'éclairage public la nuit sur le ban communal de Burnhaupt-le-Bas faisait partie des engagements de campagne de l'équipe municipale lors des dernières élections municipales. Avec l'installation d'horloges astronomiques sur tous les coffrets d'éclairage public cette intervention est désormais techniquement possible et cette mesure apporterait de nombreux bienfaits environnementaux et économiques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de faire un essai d'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du ban communal de Burnhaupt-le-Bas du 25 juillet au 28 octobre 2022, toutes les nuits de 23h30 à 4h30.
- de proposer un sondage auprès de la population au mois d'octobre 2022 pour recueillir l'avis des Burnhauptois.

Approbation de la convention de financement et de réalisation des travaux pour la construction d'un bassin de rétention avec le Syndicat Mixte de la Doller

La Commune de Burnhaupt-le-Bas a été touchée à plusieurs reprises par des inondations provoquées par des ruissellements en 2016 puis en 2018. Afin de protéger la Commune, une étude réalisée par le syndicat «Rivières de Haute-Alsace» a conclu à la nécessité de mettre en place un bassin de rétention en amont de l'autoroute A36 au niveau du fossé du Blingen. En date du 11 mars 2019, le Syndicat Mixte de la Doller a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Au niveau du financement, le coût de l'opération est estimé à 558 000 € HT. Le projet bénéficiera d'une participation de la société APRR à hauteur de 350 000 € HT et d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 100 000 € HT.

Le restant (108 000 € HT) sera pris en charge à 40% par la Commune et à 60% par le Syndicat, c'est-à-dire respectivement 43 200 € pour la Commune et 64 800 € pour le Syndicat. Le dépassement de ce coût, s'il devait avoir lieu, se conclurait par un avenant à la convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention de financement et de réalisation des travaux pour la construction d'un bassin de rétention avec le Syndicat Mixte de la Doller.

Échange foncier entre la Commune et l'entreprise SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE, société du Groupe STEF

La commune a informé la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE (Groupe STEF) de sa volonté de créer, en coordination avec la Communauté de Communes, une aire de retournement au bout de l'avenue de l'Europe dans la Zone d'Activités destinée à fluidifier la circulation des poids-lourds manœuvrant entre la voie publique et l'entrepôt. Mais pour réaliser les travaux il est nécessaire que la commune soit propriétaire de l'emprise foncière correspondante.

En conséquence, la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE et la Commune s'engagent à procéder à un échange de parcelles comme suit:

- la société s'engage à céder à la Commune les parcelles cadastrées section 59 n° 680/142, 686/142 et 683/142, d'une superficie respective de 28 m², 257 m² et 280 m².
- en échange de quoi la Commune s'engage à céder à la société la parcelle cadastrée section 59 n° 681/142, d'une superficie de 78 m², moyennant une soulte par rapport à la différence des 4,87 ares qui résulte de l'échange foncier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver l'échange foncier susmentionné avec la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE.
- de valider un prix de vente à 2 500 € HT l'are, soit un montant total de 12 175 € HT que la Commune devra verser à la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE par rapport à la différence des 4,87 ares qui résultent de l'échange foncier, outre toute TVA à devoir par l'une ou l'autre des parties du fait de l'opération d'échange.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la Médiation Préalable Obligatoire

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales. Elle a en effet inséré un nouvel article 25-2 dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du Code de justice administrative.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.





Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fixé une participation financière de 400 euros par saisine du médiateur incluant l'ensemble des frais liés à l'instruction du dossier, l'analyse de la demande et l'organisation, le cas échéant, d'un premier rendez-vous de médiation. À laquelle s'ajoute, le cas échéant, un montant horaire de 50 euros multiplié par le nombre d'heures réelles effectuées.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adhérer à la mission de médiation du Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- de prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation des agents communaux sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de Gestion si elle l'estime utile.
- de rémunérer le Centre de Gestion à chaque médiation engagée selon les modalités mentionnées à la convention et précisées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ainsi que tous les actes y afférents.

Adhésion au Groupement d'Action Sociale (GAS)

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Ces prestations d'action sociale sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Il est également rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que les dépenses afférentes aux prestations d'action sociales constituent une dépense obligatoire pour les communes, les départements et les régions.

Dans le Haut-Rhin, ce sont actuellement 1050 salariés œuvrant dans 165 collectivités territoriales qui ont décidé d'adhérer au Groupement d'Action Sociale (GAS), association créée en 1965, dont le siège social est situé au Centre de Gestion de Colmar et le siège administratif à la mairie de Bollwiller (68540). Le Groupement d'Action Sociale a pour objet de promouvoir l'action sociale en faveur des agents des collectivités locales. Son financement est assuré par la cotisation individuelle et annuelle des agents (35€) et par la subvention des communes adhérentes (90€ par agent et par an).

En plus des prestations telles que l'attribution de prime à l'occasion d'un événement familial (naissance, mariage, PACS, colonie de vacances, décès, etc.) ou professionnel (anniversaires de service ou départ à la retraite), le Groupement d'Action Sociale travaille avec un nouveau partenaire depuis 2018, CE+SERVICES, qui propose de nombreux avantages à un coût attractif et dont l'adhésion est intégralement prise en charge par le GAS au bénéfice des agents communaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Groupement d'Action Sociale dont le siège administratif est situé à la mairie de Bollwiller dans le Haut-Rhin.

Noël des enfants du personnel communal

Dans le cadre de l'action sociale à mener par la collectivité en faveur des agents communaux, il est proposé d'accorder chaque année pour Noël un bon d'achat de 40 € aux enfants du personnel communal âgés de moins de 16 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Agrément d'un permissionnaire de chasse

M. Bernard MOUTAUD, adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 à Burnhaupt-le-Bas, sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire pour le bail de chasse 2015-2024: M. Léon BONVALOT. Proposition adoptée à l'unanimité.

Acquisition partielle des parcelles cadastrées section 63 n° 0082 et 0083 - lieudit Katzenwadel - Bassin d'orages

Les indivisaires de la famille propriétaire des parcelles section 63 n° 0082 et 0083 sont d'accord de vendre leurs deux parcelles, dont les superficies sont respectivement de 47a 50ca et 90a 40ca (soit un total de 137a 50ca), à la SAFER qui propose après arpentage de les rétrocéder aux exploitants agricoles KROENER et HIRTH ainsi qu'à la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS.

En conséquence, dans le cadre du devis n° CP 68 20 0005 01 signé le 11 décembre 2020 concernant l'aménagement du bassin de rétention sur le Blingen, la SAFER demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre une délibération selon les conditions suivantes:

Acquisition des parcelles suivantes par la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS:

Lieu-dit	Section	N°	Surface
KATZENWADEL	63	0082	Une surface d'environ 1.98 ares à détacher de 47.50 ares
KATZENWADEL	63	0083	Une surface d'environ 4.02 ares à détacher de 90.40 ares

Total des surfaces à acquérir par la Commune: 6 ares (à ajuster après procès-verbal d'arpentage).

Sous réserve de l'avis du Comité Technique de la SAFER et des Commissaires du Gouvernement, il est proposé de bien vouloir délibérer au prix de vente de 60€ de l'are, soit 360€ HT pour la surface de 6.00 ares. Auxquels se rajoutent:

- Un forfait de 1 500€ HT pour la SAFER qui sera facturé à chaque accord signé par un propriétaire ou un exploitant (baux, promesses de ventes, renonciations et libérations des exploitants).
- La rémunération de la SAFER au taux de 8% appliqué sur le montant total du prix des ventes et des indemnités perçues par les propriétaires et les exploitants concernés des parcelles 0082 et 0083.
- Les frais de notaires estimés à environ 3 000€ pour l'acte d'acquisition par la SAFER d'une surface de 137.90 ares, l'acte de rétrocession d'une surface d'environ 16.14 ares à M. KROENER, l'acte de rétrocession d'une surface d'environ 115.76 ares à M. HIRTH, l'acte de rétrocession d'environ 6.00 ares au profit de la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS.
- Les frais d'arpentage des parcelles section 63 n° 0082 et 0083.
- Les frais de portage du foncier entre la date d'acquisition des parcelles par la SAFER et la date de signature des actes de rétrocession au profit de M. KROENER, M. HIRTH et de la Commune au taux de 4.20 % par an calculé sur le prix principal de 8 274 € + frais de notaire.

Le conseil municipal décide à 16 voix pour et 1 abstention:

- de valider le projet de la SAFER dans le cadre de la construction du bassin de rétention sur le Blingen le long de l'autoroute A36, à savoir: la SAFER acquiert les parcelles section 63 n° 0082 et 0083 et les rétrocède après arpentage aux exploitants agricoles KROENER et HIRTH ainsi qu'environ 6 ares à la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS au prix de 60 € l'are. Charge à la Commune de payer les frais d'arpentage, le coût d'acquisition de sa parcelle, ainsi que tous les frais de notaire et de la SAFER associés aux différentes ventes selon les conditions susmentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux ventes des parcelles section 63 n° 0082 et 0083, lieudit Katzenwadel, dans le cadre de la réalisation du bassin de rétention.

Décision modificative n° 1 au Budget annexe «Forêt» 2022

Deux loyers pour la maison forestière de Reiningue vont être facturés sur l'exercice 2022 au nouvel article budgétaire 65548 «autres contributions». Par conséquent, il convient de prendre une décision modificative pour alimenter cet article et le total des crédits budgétaires du chapitre 65 en fonctionnement.

Il s'en suit les modifications suivantes au budget annexe «Forêt » 2022 :

- En dépense de fonctionnement: 5 000 € à l'article 6216
 « personnel affecté par le GFP ».
- En dépense de fonctionnement : + 5 000 € à l'article 65548 « autres contributions ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Demande de rétrocession totale et anticipée des parcelles cadastrées section 8 n° 0051, 0053 et 0054 à l'Établissement Public Foncier d'Alsace

Par délibération en date du 30 août 2018, le conseil municipal de Burnhaupt-le-Bas avait accepté les modalités d'intervention et de portage de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé au 12 rue des Fleurs en vue de constituer une réserve foncière pour la construction d'un périscolaire. L'EPF d'Alsace avait alors acquis les parcelles cadastrées section 8 n° 0051, 0053 et 0054 d'une superficie totale de 20a 73ca pour le compte de la commune.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach étant désormais prête pour démarrer la construction du bâtiment qui abritera le nouveau périscolaire de Burnhaupt-le-Bas, la commune doit racheter le terrain à l'EPF d'Alsace pour pouvoir le mettre ensuite à disposition de la Communauté de Communes. Le prix de vente est de 253 668,34€ HT, soit 303 675,34€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition du bien cadastré section 8 n° 0051, 0053 et 0054 situé 12 rue des Fleurs à BURNHAUPT-LE-BAS, d'une superficie totale de 20a 73ca, moyennant le prix de 303 675,34€ TTC.

Décision modificative n° 1 au Budget Principal 2022

Pour racheter à l'EPF d'Alsace les parcelles cadastrées section 8 n° 0051, 0053 et 0054 situées au 12 rue des Fleurs, il avait été demandé à la Commune de prévoir au Budget Principal 2022 le montant de 253 062,78€ à l'article 2111. Or à la suite d'un changement de législation intervenu entretemps, il semblerait que la Commune soit désormais soumise au paiement d'une TVA du fait de la démolition des bâtiments sur ce terrain.

Comme le prix de rachat du 12 rue des Fleurs est désormais de 303 675,34€ TTC et que la Commune doit payer une TVA de 50 612,56€, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach propose de prendre en charge cette nouvelle dépense en accordant à la Commune de Burnhaupt-le-Bas une subvention d'équipement.





Il s'en suit les modifications suivantes au Budget Principal 2022:

En recette d'investissement: + 50 612,56€ à l'article 13251 « subvention du GFP de rattachement ».

En dépense d'investissement: + 50 612,56€ à l'article 2111 « terrains nus ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation d'une centrale solaire flottante sur le plan d'eau de Burnhaupt-le-Bas: sélection du candidat retenu

Par décision du conseil municipal en date du 28 février 2022, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été publié du 26 juin au 16 août 2022 pour retenir l'entreprise qui se verra confier la gestion de la surface d'eau et des abords du plan d'eau de Burnhaupt-le-Bas afin d'y installer un projet de centrale solaire flottante avec des panneaux photovoltaïques. Finalement ce sont trois entreprises qui ont répondu: le groupement ÉLÉMENTS/LAKETRICITY, le groupement VALOREM/GALOPIN et l'entreprise AKUO. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 12 septembre pour étudier les offres, un travail conséquent a été mené pendant un mois par la municipalité pour tout décortiquer, et un tableau de notation correspondant aux éléments demandés dans le règlement de consultation a été élaboré.

Le conseil municipal décide à 16 voix pour et 1 voix contre, de désigner le groupement d'entreprises ÉLÉMENTS/LAKETRICITY comme lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié par la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre des négociations, en vue de l'exploitation économique du plan d'eau de Burnhaupt-le-Bas par une centrale solaire flottante.

Concours « Maisons fleuries 2022: prix et bons d'achat

Après vote de la Commission Animations-Vie citoyenne pour le concours « Maisons fleuries 2022 », le palmarès est le suivant :

Maisons ou appartements (avec jardin):

1er prix: M. et Mme BITSCH Joseph et Christiane 20 rue de Cernay.

2^e prix: M. et Mme SENDER Jean et Eliane 11 rue de la Croix.

3º prix: M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude et Astride 5 rue de la Croix.

4º prix: Mme SPENLINHAUER Elisabeth 25 rue de la Mairie.

5° prix : M. et Mme GREDER Gérard et Liliane

6 rue de la Mairie.

Maisons ou appartements (fenêtres et balcons seuls):

1^{er} prix: M. et Mme WENDLING Jean-Marie et Danièle 9 rue de Cernay.

 $2^{\rm e}$ prix : M. et Mme GENSBITTEL André et Marie

19B rue de Cernay.

3° prix: Mme FREY Corinne 22 rue Maurice Ravel.

4e prix: M. et Mme TSCHAEN René et Chantal

13 rue des Fleurs.

5e prix: M. et Mme HIRTH Jean-Pierre et Chantal

14 rue Principale.

Valeur des prix qui leur seront remis lors d'une cérémonie: 1er prix: 150 €, 2e prix: 125 €, 3e prix: 75 €, 4e prix: 60 €, 5e prix: 45 €. En outre, des bons d'achat de 25 € (15€ de la commune, abondés de 10 € par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT) seront remis aux 15 premiers de chaque catégorie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Concours «Œil de Lynx»: prix et bons d'achat

Chaque année, les Burnhauptois sont invités à participer au concours « Œil de Lynx ». Ce jeu d'observation qui se trouve dans le bulletin municipal annuel consiste à retrouver douze objets ou bâtiments, sur le ban communal, à partir de détails pris en photo.

En 2022, les lauréats du concours sont: TOPALOVIC Filip, SOTHER Martine, GRIENEISEN Eloi et KULLMANN Dominique.

Le conseil municipal décide à 15 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer des bons d'achats d'une valeur de 20 € aux gagnants du concours « Œil de Lynx » 2022.

Concours «Imagine ton jardin partagé»: prix et bons d'achat

16 jeunes ont participé au concours «Imagine ton jardin partagé» lancé par la municipalité. Les supports de création étaient libres (dessins, peintures, maquettes, etc.) et les œuvres d'art ont été jugées et notées par les artistes qui ont participé à l'exposition « un Tour d'Art » organisée les 17 et 18 septembre à Burnhaupt-le-Bas.

Pour le concours « Imagine ton jardin partagé », les lauréats sont : 1er prix : Charlotte MULLER; 2e prix : Louise EHALD; 3e prix (ex-aequo) : Quentin SOEHNLEN et Soléane DESSAUNET.

Les 16 participants recevront un livre sur le jardinage en cadeau de participation et il est proposé de remettre aux gagnants des bons d'achat valables à l'Hyper U de Burnhauptle-Haut d'une valeur de 30 € pour le 1er prix, 25 € pour le 2e prix et 20 € pour le 3e prix.

Le conseil municipal décide à 16 voix pour et 1 abstention d'attribuer les prix et bons d'achat précités aux lauréats du concours de dessin «Imagine ton jardin partagé» organisé par la municipalité.

Demande de subvention communale

Le Souvenir Français a fait une demande de subvention auprès de la mairie. Pour rappel, l'association a comme triple mission de:

- Conserver la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions dans l'ombre ou dans la gloire.
- Veiller et participer à l'entretien de leurs tombes ainsi que des monuments élevés à leur gloire.
- Transmettre le devoir de mémoire aux générations successives

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100€ au Souvenir Français.

Attribution des subventions pour les « Ateliers d'été 2022 »

Dans le cadre des «Ateliers d'été» qui se sont déroulés aux mois de juillet-août 2022, il est proposé d'accorder une subvention de 25 € aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée à minima, c'est-à-dire si une association a encaissé 4 € de recettes pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25 €.

À l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25€ de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée.

En outre, pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, en-dehors du cadre d'une association, l'activité est considérée comme bénévole. Il n'y a pas de restitution prévue, la commune conserve les droits d'inscription.

	Association	Inscrits	Recettes	Subvention
1	STADE BURNHAUPTOIS	15	30€	75€
2	BON TEMPS	19	96€	104€
3	LA BULLE	35	70€	150€
4	BURNHAUPT HANDBALL (B.H.B.)	16	64€	65€
5	AMICALE DES POMPIERS	19	38€	50€
6	A.S.C.B.B.	13	39€	50€
7	GROUPE DES MAJORETTES DE BURNHAUPT	6	12€	50€
8	ASSOCIATION DE PÊCHE	31	93€	102€
9	PING-PONG CLUB DE GUEWENHEIM	8	16€	25€
10	LES MELODIES DE LA DOLL'AIR	12	144€	144€
			TOTAL	815,00€

342 enfants ont pu participer et une soixantaine d'activités ont été proposée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder et de verser les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

Décision modificative n° 2 au Budget Principal 2022

Pour faire face à des dépenses d'investissement non prévues mais obligatoires, notamment la mise en place d'un collecteur d'eau pluviale dans la rue des Seigneurs pour un montant de 25 200€ TTC, la décision modificative suivante au Budget Principal 2022 est proposée à l'assemblée délibérante:

- En recette d'investissement: + 30 000€ au chapitre 021 «virement de la section de fonctionnement».
- En dépense d'investissement: + 30 000€ à l'article 2111 «terrains nus».
- En dépense de fonctionnement: 30 000€ à l'article 615231 « voirie ».
- En dépense de fonctionnement : + 30 000 € au chapitre 023 «virement à la section d'investissement ».

En investissement:

Le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » passe de 210 910,74 \in à 240 910,74 \in .

Le chapitre 21 «immobilisations corporelles» passe de 550 943,15€ à 580 943,15€.

En fonctionnement:

Le chapitre 023 «virement à la section d'investissement» passe de 210 910,74€ à 240 910,74€.

Le chapitre 011 «charges à caractère général» passe de 451 700,00€ à 421 700,00€.

L'équilibre budgétaire est assuré tel que :

- Total général des dépenses et des recettes de fonctionnement: 1 304 263,00€.
- Total général des dépenses et des recettes d'investissement : 863 243,15 €.

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention d'approuver la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2022.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024 mais il est possible d'anticiper.

VU l'avis favorable du comptable public,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,





CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée et sans référence fonctionnelle à compter du 1er janvier 2023,

CONSIDÉRANT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune (Budget Principal, CCAS, Forêt).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Burnhaupt-le-Bas pour adopter la nomenclature M57 développée et sans référence fonctionnelle à compter du 1er janvier 2023.

Office National des Forêts (ONF): approbation de l'état prévisionnel des coupes 2023

Il est prévu de couper 808 m³ de bois d'œuvre, 510 m³ de bois d'industrie, 316 m³ de bois de chauffage et 443 m³ de volumes non façonnés, soit un volume total de 2 076 m³ dont la recette des ventes est estimée à 93 740 € HT. A cela s'ajoute 4 000 € HT de recettes pour des coupes en vente sur pied dans la parcelle 4 qui représentent un volume de 287 m³, soit une recette totale de 97 740 € HT.

Sur les 97 740 € HT de recettes issues des ventes de bois, il faudra soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers estimés à 51 135 € HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel, c'est-à-dire la somme réellement perçue par la commune en 2023, sera de l'ordre de 46 605 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état prévisionnel des coupes 2023 proposé par l'ONF.

Office National des Forêts (ONF): approbation du programme d'actions 2023

L'Office National des Forêts propose à l'assemblée délibérante le programme d'actions suivant pour l'année 2023 :

- Travaux de maintenance parcellaire pour 1 130 € HT dans les parcelles 4 et 16.
- Travaux sylvicoles pour 4 990 € HT: dégagement de plantation ou semis artificiel dans les parcelles 8, 9 et 10; dégagement des placeaux concurrencés par le hêtre et entretien des protections; intervention en futaie irrégulière dans les parcelles 14, 15, 17 et 19; nettoiement de régénération dans la parcelle 34.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier pour 1 130 € HT en parcelle 7.
- Travaux d'infrastructure pour 4 300 € HT: travaux d'entretien de route empierrée, d'accotements et de talus dans la forêt du Buchwald.

Matérialisation des lots de bois de chauffage pour 280 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le programme d'actions 2023 proposé par l'ONF.

Détermination d'un nom de rue dans le lotissement Oberalchberg

La Commission Urbanisme a été saisie d'une demande de dénomination de rue pour la nouvelle voie qui vient d'être créée dans le lotissement Oberalchberg. Le nom proposé est «impasse du noyer».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la dénomination «impasse du noyer» pour la nouvelle voie qui vient d'être créée dans le lotissement Oberalchberg.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Par délibération en date du 11 juillet 2022 le conseil municipal a décidé de faire un essai d'extinction de l'éclairage public la nuit entre 23h30 et 4h30 du 25 juillet au 28 octobre, puis de faire un sondage auprès de la population pour savoir s'il faut arrêter l'opération, continuer ou apporter des modifications notamment au niveau des horaires.

Seules quelques exceptions seront appliquées pour des événements particuliers où l'éclairage public ne sera pas éteint. Exemple: la nuit de Noël, la nuit de la St Sylvestre, la nuit du samedi de Pentecôte et la nuit du dimanche de Pentecôte. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre d'éteindre l'éclairage public la nuit de 23h00 à 5h00 sur le ban communal de Burnhaupt-le-Bas.

Signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour le 12 rue des Fleurs

La commune a racheté le 12 rue des Fleurs à l'Établissement Public Foncier d'Alsace par acte de vente signé le 3 novembre 2022.

Il convient désormais de mettre le terrain à disposition de la Communauté de Communes afin que la collectivité puisse y construire un nouveau périscolaire qu'elle gérera par la suite. Pour cela, un bail emphytéotique d'une durée de cinquante années, renouvelable, et avec un loyer d'un euro symbolique par an, est proposé à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour la mise à disposition des parcelles situées au 12 rue des Fleurs à Burnhaupt-le-Bas.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal en date du 14 novembre 2022. Il retrace succinctement les points qui étaient présentés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à 13 voix pour et 1 abstention:

 d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2022 en précisant que chaque élu absent lors d'une séance s'abstient automatiquement pour l'approbation du procès-verbal correspondant.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): actualisation de la longueur de la voirie communale

Monsieur HIRTH expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître au 15 décembre 2022 un total de 14 708 mètres de voies appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

- d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 14 708 mètres.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2022 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2024.

Prise de possession d'immeuble sans maître – section 9 n° 0055

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 9 mars 2022;

Vu l'arrêté municipal n° A2022_09 du 6 avril 2022 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Vu le procès-verbal de Maître David Honor, huissier de justice, attestant l'affichage pendant 6 mois de l'arrêté municipal susvisé sur le terrain:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble de la parcelle section 9 n° 0055, lieudit Oberblingengaerten, contenance 6a 48ca, ne s'est pas

fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques. Dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

- d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.
- que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Prise de possession d'immeuble sans maître – section 7 n° 0063

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et suivants :

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 9 mars 2022;

Vu l'arrêté municipal n° A2022_13 du 6 avril 2022 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Vu le procès-verbal de Maître David Honor, huissier de justice, attestant l'affichage pendant 6 mois de l'arrêté municipal susvisé sur le terrain;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble de la parcelle section 7 n° 0063, lieudit Baumgarten, contenance 3a 96ca, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques. Dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

- d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.
- que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.



Mise à jour des emplois permanents de la commune de Burnhaupt-le-Bas

Monsieur le Maire expose que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à l'emploi créé et que ces pratiques ne répondent plus aux exigences légales, qui imposent à la collectivité de préciser la nature des emplois créés et d'en définir le contenu. La notion d'emploi renvoie en effet aux missions confiées à l'agent alors que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper certains emplois.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en supprimant l'ensemble des postes existants et de créer les emplois correspondants aux métiers actuels afin de les faire correspondre aux exigences légales.

Monsieur le Maire précise que ces créations d'emplois n'emporteront pas recrutement de personnel supplémentaire. Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L411-5, L411-8, L541-1, L313-1, L313-4, L327-7, L311-2;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

1. DÉCIDE de créer les emplois ci-dessous :

	SERVICE ADMINISTRATIF		
Métiers	Grades	Durée de service	Nbre emplo
Secrétaire général de mairie / DGS	Adjoint administratif principal 2º classe Adjoint administratif principal 1ºre classe Rédacteur territorial Rédacteur principal 2º classe Rédacteur principal 1ºre classe Attaché territorial Attaché principal	35 heures	1
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal de 2º classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Rédacteur territorial Rédacteur principal 2º classe Rédacteur principal 1ère classe	35 heures	2
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal de 2º classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Rédacteur territorial Rédacteur principal 2º classe Rédacteur principal 1ère classe	20 heures	1
	SERVICE TECHNIQUE	1	
Responsable des services techniques	Adjoint technique principal de 2º classe Adjoint technique principal de 1ºre classe Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal Technicien territorial Technicien territorial principal de 2º classe Technicien territorial principal de 1ºre classe	35 heures	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2º classe Adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal Technicien territorial	35 heures	1

	SERVICE ENTRETIEN		
Responsable du service entretien	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2º classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	36 heures (annualisées)	1
Agent en charge de la propreté des locaux communaux	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2º classe Adjoint technique principal de 1ère classe	31 heures (annualisées)	1
Agent en charge de la propreté des locaux communaux	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2º classe Adjoint technique principal de 1ère classe	14 heures	1

- 2. DIT que les emplois permanents de la mairie peuvent également être pourvus par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique susvisée, compte tenu du fait:
- qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;
- que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation;
- qu'il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %;
- 3. DIT que les emplois permanents de la mairie seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire correspondant à leur grade et que les fonctions seront définies dans la fiche de poste.
- 4. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.
- 5. DÉCIDE de supprimer tous les anciens postes du tableau des effectifs de la collectivité.

Décision modificative n° 3 au Budget Principal 2022

Pour faire face à un manque de crédits au chapitre 012 « charges de personnel », il est proposé d'adopter la décision modificative suivante au Budget Principal 2022 :

- En dépense de fonctionnement: 6 000€ à l'article 60632
 « fourniture de petit équipement ».
- En dépense de fonctionnement: + 6 000€ à l'article 6413
 « personnel non titulaire ».

Le chapitre 011 «charges à caractère général» passe de 421 700,00€ à 415 700,00€.

Le chapitre 012 « charges de personnel » passe de 429 900 € à 435 900 €.

L'équilibre budgétaire reste assuré avec un total général des dépenses et des recettes de fonctionnement 1 304 263,00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

 d'approuver la décision modificative n° 3 susmentionnée au Budget Principal 2022.

Tarif du bois d'affouage pour l'année 2023

Chaque année le conseil municipal doit délibérer sur le tarif du bois d'affouage.

Depuis 2019 le prix du stère de bois est à 50 €, mais les frais de production du bois d'affouage ayant significativement augmenté ces derniers temps il est proposé d'augmenter son tarif à 55 €, soit 220€ la corde (qui correspond à 4 stères de bois).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

 d'établir le prix du stère à 55 €, soit 220 € la corde, pour le bois d'affouage 2023.

Fixation des tarifs des régies communales 2023

Chaque année le conseil municipal doit fixer par délibération les tarifs des produits et services proposés dans le cadre des régies municipales. Pour l'année 2023, les tarifs suivants sont proposés:

Régie « Photocopies »:

	Noir	Couleur
Simple	0.15 €	0.20€
Recto Verso	0.30 €	0.40€
De 5 à 99 feuilles	0.10 €	0.15€
De 5 à 99 feuilles recto verso	0.25€	0.35€
100 feuilles et plus	0.08€	0.13€
100 feuilles et plus recto verso	0.15 €	0.25€
АЗ	0.30 €	0.40€
A3 recto verso	0.60 €	0.80€



Régie pour la vente du livre « Autour du Burn »:

L'ouvrage est proposé à la vente au public en mairie au prix de 37 € TTC l'unité.

Régie pour la vente du DVD « Burnhaupt : sur la ligne de front entre bunkers et tranchées » :

Le DVD est proposé à la vente au public en mairie au prix de 10 € TTC l'unité.

Régie pour l'encaissement des « droits de place »:

- Plusieurs commerçants ambulants utilisent le domaine public pour leurs activités. Pour cela, ils doivent s'acquitter d'un droit de place qui est de 12 € la journée, plus 5 € supplémentaires (soit 17 € la journée) s'il y a utilisation de l'électricité d'un bâtiment communal. À noter: les deux premiers mois sont offerts pour les commerçants ambulants permanents et nouvellement installés dans la commune.
- Pour les stands du marché des producteurs locaux («Schnoga Fritig Markt») la redevance est fixée à 3€ par jour de présence au marché, avec une redevance minimale de 15€ par an.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

 de fixer les tarifs 2023 énoncés ci-dessus pour les différentes régies communales.

Commission communale consultative de la chasse

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place la commission consultative dont le rôle sera de donner un avis sur les points suivants:

- Fixation de la consistance des lots communaux.
- Renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place à travers un accord de gré à gré.
- Le choix du mode de location par appel d'offres ou adjudication.
- L'organisation de l'adjudication ou de l'appel d'offres (date, mise à prix etc....).
- L'agrément des candidatures.
- La gestion administrative et technique de la chasse dans le respect du cahier des charges, postérieurement à la signature du bail.

La commission consultative est composée du Maire, de deux conseillers municipaux minimum, de deux représentants désignés par la Chambre d'Agriculture, d'un représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin, d'un représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Sont également associés à titre permanent de conseil, un représentant de l'O.N.F, le président du G.I.C, un représentant du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier, l'O.N.C.F.S (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et la Direction Départementale des Territoires.

Un appel à candidature est lancé parmi les conseillers municipaux qui souhaitent siéger dans cette commission et un vote à bulletin secret est organisé.

Ont obtenu:

M. Auguste BURNER
 M. Arsène SOTHER
 Mme Régine MEYER
 15 voix
 15 voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité:

 de désigner M. Auguste BURNER, M. Arsène SOTHER et Mme Régine MEYER délégués du conseil municipal à la commission communale consultative de la chasse pour le présent mandat (2020-2026).

Motion pour la Brigade Verte

La Commune de Burnhaupt-le-Bas adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace » et le Conseil Municipal manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur. L'assemblée délibérante souhaite par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au Journal Officiel le 26 mai 2021 présentait un enjeu majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Lors de l'examen de cette loi, les parlementaires ont été particulièrement attentifs aux divers besoins des gardes champêtres en termes de missions, de compétences et de moyens ce qui a permis certains aboutissements tels, le port de caméra individuelle, la tenue et l'équipement du garde champêtre...

A cette fin, la Fédération Nationale des Gardes Champêtres a transmis au service en charge de la rédaction des arrêtés, la DLPAJ (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques), un cahier des charges reprenant notamment les spécificités de la Brigade Verte d'Alsace. Depuis l'origine, l'uniforme du garde champêtre de la Brigade Verte est de coloris vert et le service est ainsi reconnu et identifié sur le territoire et ne fait l'objet d'aucune confusion avec les autres services de police.

Cependant, nous venons d'apprendre, de manière officieuse que les arrêtés susmentionnés sont en passe d'être publiés et que la DLPAJ s'opposerait notamment à l'appellation «police rurale» dont les gardes champêtres ont la charge depuis 1791, sur leur uniforme, carte professionnelle et véhicules.

De ce fait n'étant plus à leur sens un service de police, le classement de leur véhicule en Véhicule d'Intérêt Général Prioritaire ne serait pas nécessaire (contrairement aux Policiers Municipaux).

Aujourd'hui les élus éprouvent une réelle crainte de voir disparaître l'identification propre au garde champêtre pour être calquée sur celle des agents de police municipale, faisant ainsi abstraction des mentions spécifiques concernant le droit de suite et de réquisition prévus par la loi, particularités qui démarquent notoirement le garde champêtre du policier municipal. (Réquisition de la force publique prévue à l'article L.172-10 du Code de l'Environnement et art 24 du Code de procédure pénale)

La parution de ces arrêtés serait fort regrettable et pénalisante pour le corps de gardes champêtres dans sa globalité.

Avec une durée d'existence de plus de 3 décennies, la Brigade Verte d'Alsace est devenue un véritable modèle de mutualisation, elle avoisine aujourd'hui les 80 gardes champêtres qui rayonnent sur environ 380 communes. Notons que le Dispositif, unique en son genre, est en plein essor et se développe actuellement sur l'ensemble du territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Par ailleurs, les élus souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur le statut social des gardes champêtres, qui relève du niveau de rémunération de la catégorie C, alors qu'ils ont vu leurs compétences alignées à la hauteur de celles des inspecteurs de l'Office Français de la Biodiversité. Par la diversité de leurs compétences sur le plan sécuritaire et environnementale et disposant de prérogatives judiciaires élargies ils sont régulièrement conduits à rédiger des actes administratifs (arrêtés municipaux, écrits judiciaires, ...), le recrutement est particulièrement ciblé car il s'agit d'une profession au profil nécessitant des connaissances particulières et qui requiert un niveau d'études supérieures, il n'est plus concevable pour ces hommes et ces femmes d'être cantonnés à la catégorie C, alors qu'ils disposent d'une polyvalence notable.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal de la Commune de Burnhaupt-le-Bas souhaite affirmer:

- Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population;
- Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

Les rapports annuels des différents syndicats inter-communaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).

Les agents du service technique



Théo WUHRLIN



Lucien HIBSCHHERR



Mickaël DA SILVA



Geoffrey DANTUNG



Arnaud DOLANGE



Service technique

De nouveaux collaborateurs, un nouveau véhicule et de nouvelles tenues pour l'équipe technique!

Récemment, le maire Alain Grieneisen a eu le plaisir de remettre officiellement les clés du nouveau fourgon de type Citroën Berlingo au responsable technique, Arnaud Dolange. Ceci en présence de l'ensemble du personnel du service technique communal.

Ce service a connu plusieurs arrivées et départs ces derniers mois. A présent opérationnel et rajeuni, le service compte dans ses rangs son nouveau responsable Arnaud Dolange, arrivé de Delle par voie de mutation en juillet dernier, et ses nouveaux agents Mickaël Da Silva domicilié à Gommersdorf arrivé en mars et Geoffrey Dantung de Giromagny, en poste depuis cet automne.

Depuis la mi-novembre, les agents de terrain sont vêtus de nouvelles tenues de type « haute visibilité » avec un marquage personnalisé aux couleurs de la commune, pour un montant de 2700 € ttc.

Pour le nouveau véhicule, l'énergie retenue est finalement l'essence, car

bien que le souhait de départ du maire et de la municipalité fût orienté vers l'électrique, le poids pouvant être tracté par un fourgon à batteries du gabarit souhaité était trop limité. Notamment pour tracter la remorque spéciale de désherbage à eau chaude qui pèse bien plus d'une tonne et qui doit pouvoir évoluer à toute petite vitesse, car les agents suivent à pied pour épandre l'eau chaude sur les herbes indésirables.... Donc, au final, c'est un modèle à essence et à boîte de vitesses automatique qui est arrivé au dépôt technique au printemps dernier.

L'acquisition s'est élevée à 21121€ ttc.

Comme le précise le maire Alain Grieneisen, «avec cette équipe technique dynamique et rajeunie, avec une politique tournée vers l'investissement et des conditions de travail en constante amélioration, la commune compte mener plus de projets et de chantiers en interne dans les prochaines années.»

De gauche à droite: Théo WUHRLIN, Lucien HIBSCHHERR, Mickaël DA SILVA, Geoffrey DANTUNG, Arnaud DOLANGE et le maire Alain Grieneisen.

PORTRAIT

Justine WALD

Originaire de Guewenheim, elle a d'abord participé au renfort du service d'entretien depuis le mois de novembre 2020 via l'intermédiaire d'AGIR VERS L'EMPLOI, une association d'insertion avec laquelle la commune travaille régulièrement. Puis elle a été embauchée au service d'entretien le 1er janvier 2022, 14h par semaine, en prévision du départ à la retraite de Mme Mirelle KAMM dont elle reprendra le poste à compter du 1er janvier 2023 et passera à 31h/semaine.

Disposant de plusieurs expériences professionnelles dans le domaine de l'entretien, elle a en charge la propreté des locaux communaux (écoles, maison des associations, ateliers du service technique, mairie,...).

« Faire le ménage n'est pas un métier facile, même si je suis fan de ménage, donc ce que je recherche avant tout c'est un cadre de travail et une ambiance de travail avec les gens qui m'entourent et mes collègues. C'est la raison pour laquelle je me sens bien à Burnhaupt-le-Bas car j'aime travailler dans des écoles et en collectivité ».



Schnoga Fritig Markt

Le Marché a fêté ses deux ans!













Les producteurs présents au marché

$\mathcal{O}_{\mathcal{O}}$		
EXPOSANTS	ACTIVITÉS	ADRESSE &
L'ATELIER DE JOANNA	Confitures, sirops, biscuits secs, confections textile	1A rue de Thann 68700 ASPACH-LE-BAS 06 66 59 51 90
LES ESCARGOTS DE MARGAUX	Héliciculture	15 rue de Hirtzbach 68580 LARGITZEN 06 71 08 20 88
BRASSERIE ARTISANALE DU RHIN	Bières	2 rue de la Source 68790 MORSCHWILLER-LE-B. 06 89 77 23 83 ou 06 89 72 97 40
EARL BOCH CHARLES	Vin	6 rue Principale 67140 HEILIGENSTEIN 03 88 08 41 26
CUISINIER TRAITEUR KUTTLER	Traiteur, poissons et crustacés	47 rue Creuse 68470 RANSPACH 03 89 82 18 84 ou 06 27 57 60 01
SCEA WEYBRECHT	Produits laitiers à base de chèvre	48 rue Principale 68950 REININGUE 06 18 47 86 68
APICULTEUR JEAN & CAROLE DEYBER	Apiculture	23 rue Principale 68210 ETEIMBES 03 89 26 9417
GAEC FERME HOLSCHLAG 2	Produits laitiers	21 route du Schlumpf 68290 DOLLEREN 03 89 82 01 70
LA BOUTIQUE DU FOIE GRAS	Foie gras, terrine, magrets fumés, salaisons	7 Place de l'École 68000 COLMAR 06 08 50 13 19
POULET BAYKAL	Poulets grillés	26 lot Beau Séjour 68118 ILLZACH 06 81 93 45 58
LA FABRIQUE ZD	Fabrication artisanale de produits « zéro dechet »	42 route de Thann 68700 ASPACH-LE-HAUT 06 30 87 3415
LES DELICES DE FRIDA	Pain, pain bio, produits boulangerie	15 rue de l'Oberfeld 68760 WILLER-SUR-THUR 06 19 92 36 23
BINYS BISCUITS	Biscuiterie artisanale de Guewenheim	16a rue Principale 68116 GUEWENHEIM 06 62 60 57 01
FERME MUNSCH	Produits laitiers et charcuteries	Ferme du Bas-Gresson 68290 OBERBRUCK 03 89 82 02 93 ou 06 86 53 11 74
SCEA DE LA COLLINE	Surgelés bœuf : steacks hâchés, saucisses merguez, viande hâchée / flyers pour commande caissette à emporter de la ferme	8 rue de la Forêt 68210 HAGENBACH 06 81 52 26 13
AU PTIT PRIMEUR	Primeur fruits et légumes	55b, Faubourg de Belfort 68700 CERNAY 06 59 34 65 40
PIKA PIKA L'EPICERIE RENE	Epicerie d'alimentation générale (légumes secs et de conservation, confiserie, café, thé), d'articles de bonneterie, produits de ménage et d'entretien.	15 rue des Marchands 68740 MUNCHHOUSE 07 86 79 47 11









2 ANS DÉJÀ!















Un grand merci à nos fidèles commerçants sans qui rien ne pourrait se faire.

Un grand merci aux différents animateurs qui en ont fait un moment convivial.

Un grand merci à tous ceux qui viennent régulièrement soutenir cette belle initiative et passer un bon moment.

Le marché sera de retour dès le 10 mars 2023!



Jardin partagé

L'équipe municipale a tenu son engagement: créer un jardin partagé (commission animation cadre de vie), sur un terrain mis à disposition par la commune.

Suite à un appel aux bénévoles dans le Burnhauptois, les personnes intéressées pouvaient se manifester en répondant à un mail.

Ensuite, une réunion invitant les personnes intéressées s'est déroulée début octobre 2021 à la maison des associations. 15 personnes étaient présentes ainsi que Philippe Nussbaum, qui s'occupe du jardin partagé de Bourbach le Haut que certains membres de la commission avaient visité au préalable. Il a expliqué le fonctionnement et a surtout beaucoup inspiré!

Les perspectives ont été alors définies et un plan d'action a été mis en place. L'équipe s'est donnée rendez-vous sur le terrain, afin de délimiter différents espaces de culture.

Pendant l'hiver, les futurs jardiniers se sont réunis autour de 2 ateliers de réflexion à la mairie; le premier sur les plantations et le second sur les axes de la charte.

Un agriculteur volontaire et bienveillant a labouré le terrain.

C'est par un temps hostile que les arbustes ont été plantés pour la haie (encore bravo aux courageux).

A l'arrivée du printemps, les rendezvous du samedi matin se sont progressivement mis en place.

Les jardiniers ont travaillé le sol pour préparer les cultures : mise en terre des graines, mais aussi des pommes de terre, aromates, aubergines, poivrons, ...

Au fur et à mesure cela pousse et les apéros sont conviviaux.

Le nom «Jardin des colibris» a été choisi pendant l'été 2022.







Pourquoi le nom « colibri »?

La légende du colibri: une légende amérindienne!

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit: « Colibri! Tu n'es pas fou? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu!». Et le colibri lui répondit: « Je le sais, mais je fais ma part ».

Que nous apprend cette légende?

Plutôt que de ne rien faire face aux problèmes environnementaux, sociaux ou économiques actuels parce que l'on se sent impuissant ou que l'on pense que la solution doit venir des autres, on peut agir avec ses compétences, à son échelle... Et même si pris isolément nos actes semblent dérisoires, c'est grâce à la somme des colibris que les choses changent. Cette légende peut aussi se rapprocher de cette citation de Gandhi.

Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.

IARDIN PARTAGÉ







Paroles de jardiniers

Pourquoi ce jardin?

Pour créer un moment de rencontre entre Burnhauptois. Ce projet a été réalisable grâce à la participation des familles, de M. Alain GRIENEISEN et son équipe municipale.

Pour créer des échanges de pratiques, de conseils entre professionnels ou non, maîtrisant les techniques de cultures, de jardinage, etc...

Pas d'utilisation de produits chimiques sur un principe de permaculture. Cultiver la terre naturellement.



Comment s'organise l'équipe?

Travail de la terre avec l'outillage apporté par les bénévoles.

Nous communiquons par Whatsapp, Laurent FINCK a créé un groupe Jardin des Colibris. Cet outil permet aux jardiniers d'organiser au préalable les tâches à réaliser; mais aussi une page facebook « Jardin des Colibris Commune de Burnhaupt Le Bas » pour faire connaître ce magnifique jardin.

En se retrouvant régulièrement, les samedis matin. La demi-journée se solde par un apéritif partagé.









Paroles de jardiniers

Journées portes ouvertes :

Le samedi 3 septembre 2022, les Burnhauptois étaient invités à découvrir le jardin et aussi à partager un moment de convivialité. C'est pourquoi, une soupe a été préparée par Francine du restaurant Le Cabanon avec nos légumes et cucurbitacées pour cette occasion.

La pluie s'est malheureusement invitée, de plus en plus abondante.

Le moment de convivialité s'est poursuivi au Cabanon; merci encore à Francine et Jacky de nous avoir accueilli sur votre terrasse couverte.

Une journée portes ouvertes sera à nouveau prévue en 2023.









JARDIN PARTAGÉ















Témoignages...

La parole aux jardiniers

Une trentaine de personnes se relayent les samedis matins pour jardinier et partager. Voici leurs impressions...

DEPUIS QUAND VENEZ VOUS AU JARDIN PARTAGÉ?

- Depuis le début, j'ai trouvé que c'était une belle idée!
- Depuis la toute première réunion post covid pour parler du projet.

QU'EST CE QUI VOUS PLAIT DANS LE JARDIN PARTAGÉ?

- Le fait que se soit libre.
- Je n'ai pas le temps de m'occuper d'un jardin à la maison, le fait de jardiner collectivement donne l'opportunité de venir quand on a envie, comme on a envie et sans contraintes.
- Je suis témoin d'un beau vécu avec des personnes d'âges très différents, en partant des enfants jusqu'aux papis!
- Chaque samedi une bonne ambiance avec une tonne de savoirs nouveaux et différents.
- l'apéro (humour). La convivialité, les échanges, le lieux (il a été très beau avec ses fleurs cet été), les échanges enfants – adultes.
- J'ai grandi en ville, le jardin potager était la passion de mon grand-père, pour moi c'est le souvenir des grandes vacances et la possibilité de le montrer à nos enfants.
- le samedi matin c'est rendez-vous avec les copains, copines du quartier, débriefing de la semaine avec les autres jardiniers en mode je raconte ma vie.
- Pour mon fils c'est : promenade en brouette, cabane dans les copeaux et L'APÉRO!

30 < BURNHAUPT-LE-BAS

Qu'est ce qui vous a décidé à venir?

- L'envie de rencontrer de nouvelles personnes.
- Pour apprendre à jardiner.
- Avoir des légumes cultivés naturellement .
- J'ai de suite adhéré à cette belle idée de vivre des moments au grand air à partager, binner, planter et n'oublions pas l'arrosage.
- Le projet, la rencontre d'autres habitants, le partage et le plaisir de jardiner ensemble et pas seule chez soi.
- Nous recherchions à participer à la vie du village via ce nouveau projet pour enrichir nos connaissances de jardinage et nous y avons trouvé un collectif très sympathique, des légumes, des recettes et des conseils de pro!

QUE DIRIEZ VOUS AUX PERSONNES QUI HÉSITENT ENCORE?

- Aucune seconde à hésiter! le mieux est de venir un samedi matin et de voir comment ca se passe de ne pas être timide, aucune obligation de présence, on vient comme on veut ou peut, pour jardiner ou papoter autour d'un verre.
- Je pense que l'ambiance finira par convaincre les personnes qui hésitent car il y a vraiment beaucoup de respect et d'humour!
- Le bonheur est dans le pré!

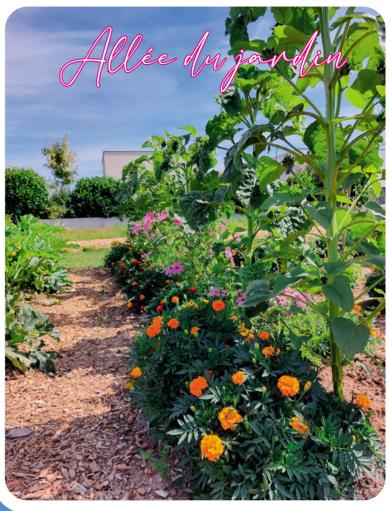
UNE IDÉE OU ANECDOTE À PARTAGER ?

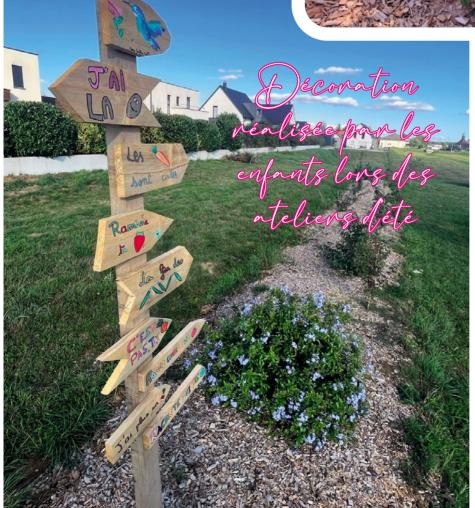
• J'ai hâte que les enfants du village viennent planter et récolter des radis ou des tomates avec nous ; mes filles (4 ans) ont bien compris le concept de l'apéro. Après avoir passé la matinée avec Françoise et elles m'ont dit qu'elles se sont bien amusé avec leur nouvelle copine (référence à ce lien intergénérationnelle où les enfants s'amusent entre eux mais aussi avec les plus grands).

JARDIN PARTAGÉ











BURNHAUPT-LE-BAS > 31



Extinction nocturne de l'éclairage public

Pour faire suite à l'expérimentation lancée le 25 juillet 2022, le sondage a été distribué dans toutes les boîtes à lettres (soit près de 910), pour nous permettre de prendre en compte vos appréciations et vos observations. Vous trouverez ci-dessous les résultats, qui ont permis de valider les horaires lors de la réunion de conseil municipal du lundi 14 novembre 2022.

PARTICIPATION

230 réponses reçues, soit 25%, c'est un beau taux de participation pour ce type de sollicitation!

PREMIER CONSTAT

Le sentiment d'insécurité ne concerne qu'une quinzaine de réponses.

Des remarques et observations pertinentes ont été émises! merci.

Les avis sur l'EXTINCTION NOCTURNE		
pour	204	
contre	20	
sans avis	2	
sans réponse	3	

Les avis pour COUPER plus TÔT		
pour	146	
contre	74	
sans avis	0	
sans réponse	9	

Horaires proposés par les sondés		
22h	>	41x
22h30	>	22x
23h	>	62x

Les avis pour RALLUMER plus TARD	
oui	173
non	48
sans avis	0
sans réponse	8

Horaires proposés par les sondés		
5h	>	58x
5h30	>	41x
6h	>	45x

DÉCISION

Compte tenu de vos retours, il a été décidé de procéder à :

- une coupe nocturne de 23h à 5h du matin,
- 4 nuits en éclairage continu (sans extinction)
- > Nuit de Noël
- > Nuit de la St Sylvestre
- > Nuit du samedi de Pentecôte
- > Nuit du dimanche de Pentecôte

ENVIRONNEMENT

Tel que cela était indiqué dès le départ, le but de cette extinction nocturne n'est pas qu'économique. En effet, il y a un réel enjeu environnemental à pouvoir bénéficier à nouveau d'un ciel nocturne obscur, aussi bien pour l'être humain (cycle circadien et amélioration de la qualité du sommeil), que pour la faune nocturne (cadre favorable aux chauve-souris : prédateurs très utiles des moustiques – retour des pollinisateurs nocturnes, disparus pour 70% en raison de l'éclairage nocturne). La crise énergétique aidant, de nombreuses communes sont en réflexion sur le sujet et passeront à des plages d'extinction nocturne.

INSÉCURITÉ?

Très peu d'études ont été menées pour étudier le lien entre l'éclairage public et la criminalité. Dans la plupart des communes où les lampadaires ont été coupés la nuit, il n'a pas été constaté de hausse de la délinquance, encore moins de la criminalité. Ce serait même l'inverse, selon certains élus ayant décidé de mettre en place une extinction des feux.

À la campagne ou dans les communes tranquilles, l'extinction des feux serait sans conséquence.

Parole de policier : «Les cambriolages ont lieu généralement en journée. En plus, les cambrioleurs ont besoin d'un minimum de lumière pour opérer. Et ceux qui vont se balader avec une lampe torche vont être facilement repérés. En outre, cela a également des effets positifs sur la sécurité routière. Tout le monde en a fait l'expérience : quand il fait noir, on roule moins vite. ».

Par ailleurs, en termes de sécurité, le maire a une obligation, notamment aux heures ou le domaine public est le plus fréquenté. Un plan spécifique de remise en route de l'éclairage est à la disposition du maire, des adjoints et du personnel communal pour remettre en route l'éclairage de manière forcée (par secteurs), en cas de situation d'urgence la nuit.

LIEUX PUBLICS ET ÉCLAIRAGES DE POCHES

Des spots avec détecteurs ont été installés sur les façades de la maison des associations (côté parking) pour



éviter l'obscurité totale les soirs de manifestations. Par ailleurs nous encourageons les personnes qui circulent à pied la nuit de s'équiper d'une lampe torche, sachant également que la plupart des téléphones portables sont aujourd'hui équipés de cette fonction.

...TECHNIQUE

Des horloges spécifiques et programmables ont été installées, elles sont dites «astronomiques»; ceci signifie que les horaires de l'éclairage sont adaptés à l'heure précise du lever et du coucher du soleil. Plusieurs concitoyens proposent de couper un luminaire sur deux: ceci n'est pas possible sans prévoir de très importantes dépenses en raison de la structure de nos réseaux (en série) et par secteurs.

Par ailleurs:

- la création de «trou noirs» entre luminaires est à éviter car cela trompe la perception des automobilistes du niveau de sécurité dans lequel ils évoluent.
- La mise en place de détections ponctuelles pour chaque luminaire serait excessivement chère et réduirait considérablement leur durée de vie (nombre de cycles d'allumage/extinction)
- Les éclairages de Noël (Led) sont coupés la nuit tout comme les éclairages publics et la période de fonctionnement est réduite d'au moins 2 semaines
- Les panneaux lumineux d'information sont dorénavant coupés de 21h à 6h

Horloges astronomiques: pour agir et réduire les nuisances lumineuses, il existe différents outils dont l'horloge astronomique.

Placée dans les armoires de commande, elle permet à l'éclairage public de se déclencher en fonction des heures de lever et de coucher du soleil. Contrairement aux horloges mécaniques, qui permettent une gestion automatique de l'éclairage public par une programmation de l'allumage et de l'extinction, les horloges astronomiques se basent sur les cycles diurnes et nocturnes. L'horaire d'éclairage varie donc de jour en jour.

L'avantage de ces horloges est qu'elles sont très précises grâce à leur antenne GPS, leur permettant de déclencher l'éclairage au meilleur moment. Elles ne se soumettent donc pas aux désagréments environnementaux imitant la lumière du jour et qui pourraient biaiser leur fonctionnement.

Ces horloges permettent aussi d'effectuer des coupures programmées de l'éclairage public durant la nuit.

ÉCONOMIES SUR ÉCLAIRAGE PUBLIC DEPUIS AOÛT

En quatre mois, d'août à novembre 2022, la consommation des 9 postes d'éclairage public de la commune a diminué de 42,1 %, soit de 15815 kWh à 9156 kWh par rapport à la même période 2021.

TÉMOIGNAGE CIEL NOCTURNE

(texte de Paul Krafft – le 28 juillet)

« J'ai enfin pu faire, et ce malgré une qualité météorologique du ciel moyenne (présence de quelques cirrus, vent et turbulences d'altitude) un petit relevé de la qualité du ciel nocturne du fond de mon jardin au 24 rue Maurice Ravel. Pour cela j'ai utilisé la méthode du «SPQMètre» (Sky Probe Quality mètre) qui consiste à un comptage des étoiles par secteur de hauteur et par points cardinaux ainsi qu'au zénith, puis de faire un petit calcul pour obtenir un résultat qui donne la qualité du ciel. J'ai fait un comparatif en appliquant cette méthode avant et après extinction des lumières. Les résultats sont très significatifs et ce malgré la ZA qui n'est pas encore dans l'obscurité totale (ce qui a été fait courant octobre). La qualité astronomique du ciel de Burnhaupt-le-Bas s'est considérablement

améliorée en passant de «ciel moyen» (avant extinction) à «ciel de campagne» (après extinction). La Voie lactée, qui avant extinction était visible uniquement au zénith, a gagné en intensité devenant visible après extinction sur une grande portion du ciel. Naturellement, la proximité de Mulhouse créée toujours une grande gêne à l'observation vers le nord-est, mais ca c'est une autre histoire ; peut-être qu'un jour ... Je referai encore à l'avenir des relevés de la sorte, par conditions météo plus favorables et quand la ZA sera éteinte, pour voir l'évolution du ciel. En tout cas bravo à la municipalité pour cette démarche écoresponsable, bénéfique à la biodiversité et qui accessoirement, il faut le dire, fait énormément plaisir à un astronome amateur ;-)) »

ÊTRE CONTAGIEUX!

La municipalité invite les entreprises et les syndics d'immeubles à la suivre dans cette réduction de l'éclairage nocturne, par la mise en place de programmateurs ou d'horloges astrononiques programmables, investissements de faible hauteur fort vite amortis!

Merci à tous ceux qui ont pris le temps répondre au sondage. Nous restons à votre écoute pour toute suggestion.

PANNES

Pour rappel, les pannes d'éclairage public sont à signaler au plus tôt en mairie (accueil, mail, fiche contact sur le site internet, petit mot dans la boîte à lettres...), les interventions sont ensuite regroupées et traitées lors des locations de nacelle.





La vie au village

4 février 2022

Repas de la Sainte Agathe

Dimanche 4 février, l'association ECRIN organisait une vente de repas (le contexte sanitaire ne permettant pas d'organiser un moment convivial) au profit de la rénovation de l'orgue de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul.







14 février 2022

Saint Valentin

Pour célébrer la fête de la Saint Valentin avec originalité, la commune avait décidé de remettre en place un « Banc des Amoureux » à proximité de la chapelle Saint Wendelin. Jeunes et moins jeunes étaient invités à venir découvrir ce charmant petit coin de paradis terrestre. La Saint Valentin locale durera au-delà du lundi 14 février pour permettre aux Valentines et Valentins du village de venir profiter de ce banc.



16 avril 2022

Burnhaupt'propre

Une trentaine de bénévoles ont participé à l'opération Burnhaupt propre. Ce grand nettoyage de printemps est essentiel pour retirer les nombreux déchets jonchant les abords du village, souvent jettés par des automobilistes peu scrupuleux de notre environnement.

La Municipalité remercie tous les bénévoles et participants!







16 avril 2022

Week-end de Pâques à Burnhaupt-le-Bas

L'après-midi du 16 avril fut chocolatée. La chasse aux œufs, organisée par la commission cadre de vie dans le pré à côté de la mairie, a fait la joie d'une centaine de petits Burnhauptois. Après un départ en ligne et une course folle, les petits chasseurs ont déniché les œufs en chocolat cachés au milieu des décorations de Pâques sous le regard amusé des parents et grands-parents.

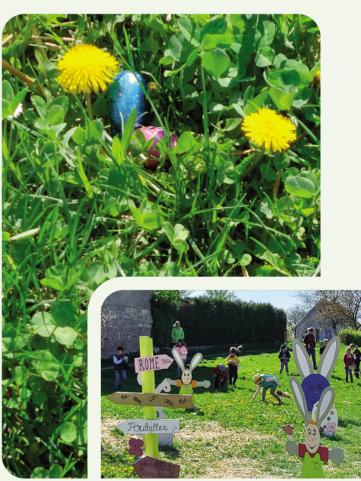
La Municipalité remercie tous les bénévoles et participants!













26 avril 2022

Concert de Printemps

Martine et Hubert ont proposé le 26 avril un concert de Printemps au profit de l'association ECRIN et intitulé, Amour et Bonheur partagés à l'église Saints Pierre et Paul.



8 mai 2022

77^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

Le 8 mai a eu lieu la commémoration du 8 mai 1945 à Burnhaupt-le-Haut. Les enfants de la commission des jeunes de Burnhaupt-le-Bas ainsi que les enfants du conseil des enfants de Burnhaupt-le-Haut ont participé à la dépose de la gerbe devant le monument aux morts.



6 juin 2022

Rachamarkt Le discours

Roulement de tambours Oyez, oyez braves gens!

Existant depuis des siècles, la kilbe qui tirait ses origines du pèlerinage à Saint Wendelin fut interdite par la Révolution de 1789 et à nouveau autorisée sous Louis XVIII en 1821. Le conseil municipal fixa alors le transfert de la foire de la Saint Wendelin, devenue foire aux rateaux, au lundi de pentecôte vers 1855.

Depuis lors, seules les guerres et les épidémies ont privé Burnhaupt le Bas de sa fête annuelle.

Après deux années d'absence, aujourd'hui, lundi 6 juin 2022,

Pour la joie de petits et grands,

Pour le plaisir des visiteurs et des exposants,

Nous retrouvons notre foire aux râteaux Alors j'annonce l'ouverture officielle du RACHAMARKT

Hip-hip-hip.... (ter) HOURRA

Roulement de tambours Ehr Dama und Herra

Scho so làng erwàrta m'r da Tàg Scho so làng erwàrta m'r unser Johrmarkt Het, andlig Het

Stràhla m'r uf unser Rachamarkt! Frai ti uf da Tàg, làch und besch z'frieda denn ar kumt nur ei mol em gànza Johr Fer unser Rachamarkt: Hip-hip-hip... (ter) HOURRA

Dans quelques instants le cortège se mettra en place. Il emportera :

- Les enfants de la commission des jeunes de Burnhaupt le Bas
- Les représentantes et représentants de l'association sportive de Burnhaupt le Bas
- La délégation municipale et ses invités
- Les majorettes de Burnhaupt et environs
- Nos amis de la musique de Ballersdorf Avec le conseil municipal et le monde associatif, je vous souhaite joie, partage et convivialité, très belle journée à tous!



Pour la première fois le maire a prononcé un discours d'ouverture.





Les officiels avec les enfants de la Commission Municipale des Jeunes.

BURNHAUPT-LE-BAS

La foire aux râteaux a ratissé de nombreux visiteurs



L'unique marchand de râteaux de la foire éponyme, celui de Claude Hollard, fabricant vosgien fidèle au rendez-vous depuis vinet ans. Photo L'Alsace



Le cortège inaugural a été mené par des membres du conseil municipal des jeunes de la commune. Photo L'Alsace

De retour après deux années d'absence en raison de la crise sanitaire, le Rachamarkt (ou foire aux râteaux) de Burnhaupt-le-Bas a fait son grand retour ce week-end. Sans trio royal mais avec un public nombreux resté fidèle au rendez-vous.

e traditionnel Rachamarkt, la foire aux râteaux organisée par la commune ce week-end et durant le lundi de Pentecôte, a repris bonne place dans les festivités traditionnelles de Burnhaupt-le-Bas, ainsi que dans le cœur des nombreux visiteurs et des exposants. Près de 150 d'entre eux ont déployé leurs stands à travers les rues de la localité.

Un baryton de 92 ans

Pour son inauguration officielle, la foire, qui a rapidement connu une belle affluence, a été parcourue, râteau à la main, par le maire Alain Grieneisen, notamment accompagné par la sénatrice Patricia Schillinger, le député sortant Raphaël Schellenberger et par Véronique Sengler-Waltz, maire de Burnhauptle-Haut.

Le cortège, mené par des membres du conseil munici-



Le public n'a pas boudé son plaisir lors de cette édition qui a réuni près de 150 exposants. Photo L'Alsace

pal des jeunes, a été rehaussé de la prestation des fidèles majorettes locales, dirigées par Laure Murat et Catherine Huber et par un groupe de musiciens de Ballersdorf, dont le baryton, Arthur, 92 ans, a été souvent applaudi.

Un défilé qui s'est déroulé sans la compagnie de l'habituel trio royal d'une miss Rachamarkt et de ses dauphines, les organisateurs ayant fait l'impasse sur cette élection.

Cette foire ne serait rien sans l'investissement fidèle et important pour son organisation des associations locales, prioritaires pour proposer de la restauration à table et exaucer toutes les envies de bouche : carpes frites, bouchées à la reine, grillades de saucisses, collet fumé, planchettes de charcuterie et fromage...

Un seul fabricant de... râteaux

Au fil des allées de la foire, de multiples étals répondaient à bon nombre d'attentes. Parmi eux, celui de Claude Hollard, fabricant vosgien de râteaux et autres outils de fenaison et de jardin, fidèle exposant depuis vingt ans. Et le seul présent à cette foire avec des râteaux, en clin d'œil au Rachamarkt.

Pour le bonheur des petits, une fête foraine était accessible, dès samedi, sur la place de l'ancienne salle des fêtes, démolie il y a quelque temps et qui trouve maintenant dans son voisinage un spacieux club-house pour les footballeurs, inauguré la veille.

Texte et photos :



5 juin 2022

Inauguration Club House



Une inauguration en différé pour le club-house des footballeurs

L'inauguration de l'élégant club-house érigé en bordure du terrain de football de l'ASBB (Association sportive de Burnhaupt-le-Bas) a été présidée par le maire de la commune Alain Grieneisen. Avant l'inauguration, Gilles Bretzner, président sen. Avant l'inauguration, Gilles Bretzner, président de l'ASBB, et l'architecte Mickaël Coiffier ont guidé une visite du club-house de 320 m² et de 70 m de long qui abrite quatre vestiaires, des lieux de stockage et de rangement, des sanitaires avec douche, un bureau et un hall accueil avec bar et coin cuisine, le tout avec vue sur le terrain tout avec vue sur le terrain de football!

Le premier magistrat a retracé l'historique des tra-vaux de construction con-sécutive à la démolition de l'ancienne salle des fêtes, dont une partie était dédiée aux footballeurs. L'inauguration aurait pu se faire il y a deux ans déjà (les travaux ont été achevés fin 2019), mais la crise sani-taire en a décidé autre-

Ce projet a coûté 750 000 € TTC et a bénéfi-cié de plusieurs subven-



Le bâtiment a été inauguré deux ans après l'achèvement des travaux en raison de la crise du Covid.

tions (État, Région Grand Est, Ligue de football, Dé-Est, Ligue de football, Département, etc.). 320 000 € restent à la charge de la commune après déduction de la TVA. L'adjoint Auguste Burner, qui a suivi les travaux avec assiduité, a été félicité pour son investis. félicité pour son investissement.

hoto L'Alsace/A.M

Fusion des clubs des deux Burnhaupt

Cette inauguration est l'une des dernières mani-L'Alsace / Jeudi 16/06/2022

festations impliquant en interne le club de Burnhaupt-le-Bas puisque, c'est acquis depuis peu, les clubs de foot des deux Burnhaupt vont officielle-Burnnaupt vont officielle-ment fusionner sous l'éti-quette Stade Burnhaup-tois, qui comptera 450 licenciés, masculins, féminins et jeunes.
Après le traditionnel cou-

per de ruban, en présence de la sénatrice Patricia Schillinger, du conseiller régional et président de la communauté de commu-

nes Sundgau Gilles Frémiot, de Damien Keltz et miot, de Damien Keitz et Marc Hoog de la Ligue Grand Est, de Véronique Sengler, maire de Burn-haupt-le-Haut, du major Christian Schlatter de la gendarmerie de Masevaux gendarmerie de Masevaux et de Christophe Hilpipre, président du club de foot-ball et avant le vin d'honneur, la musique de Gue-wenheim, dirigée par Michael Kuenemann, a apporté une touche musica-le.

Glbert MURA

24 juin 2022

Fête de la musique au marché

L'école Lune et Fontaine était présente au marché des producteurs le vendredi 24 juin. Boissons et petite restauration étaient proposées par les enseignants et parents d'élèves au profit de l'école. Les enfants ont pu pousser la chansonnette accompagnés par l'orchestre Osmoz.





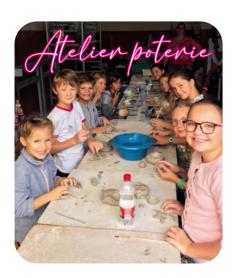


Été 2022 Ateliers d'été

Organisés par la municipalité, animés par de nombreux bénévoles et les associations locales, la deuxième édition d'après Covid a remporté un énorme succès avec 342 inscriptions pour une soixataine d'activités réparties sur juillet et août.

Les enfants, majoritairement âgés de 6 à 12 ans, ont profité de ces moments ludiques, éducatifs et sportifs. Pour chaque activité, un petit groupe — souvent une douzaine d'enfants — s'est activé dans la bonne humeur. Quel plaisir de voir les enfants s'amuser, bouger, danser, courir, découvrir, poser des questions, bricoler...

De très beaux moments dans tous les Ateliers: handball, football, astronomie, balade à vélo, atelier couture, activité, pêche, découverte des sapeurs-pompiers, activité cuisine, vannerie, poterie, jeux de société, découverte de l'histoire de Burnhaupt ...















1er juillet 2022

Passation de commandement



Le commandant Honoraire Daniel RICHERT.



Didier Muller, nouveau chef du centre de secours

La cérémonie de passation de commandement entre le capitaine Daniel Richert et le lieutenant Didier Muller s'est déroulée vendredi 1 juillet au centre de secours de Burnhaupt-le-Bas, sous l'autorité du colonel Thibaut Niderlender, directeur départemental adjoint du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin, en présence de M. Maxime Beltzung, membre du conseil d'administration du SIS 68 et du maire de Burnhaupt-le-Bas, M. Alain Grieneisen.

Le lieutenant Didier Muller succède au capitaine Daniel Richert. Ce dernier quitte le service actif au terme de 38 années d'engagement volontaire. Il a été promu commandant honoraire. Le nouveau chef était jusqu'ici adjoint au chef de centre, depuis 2013. Le centre de secours de Burnhaupt-le-Bas défend 11 communes totalisant 10 000 habitants. Le secteur compte également 6 CPI communaux. Le CS a assuré 552 interventions en 2021, dont 70% de secours aux personnes. Il compte 73 sapeurs-pompiers volontaires actifs dans ses rangs, dont 16 femmes. 5 de ses SPV appartiennent au service de santé et de secours médical du SIS 68.



Les récipiendaires et promus du jour. A droite, le Lieutenant Didier Muller.



3 juillet 2022 Journée citoyenne



La journée citoyenne de Burnhaupt-le-Bas s'est tenue le samedi 2 juillet 2022, en matinée de 8h à 12h. Coordonnée par la mairie, cette journée a été l'occasion d'échanger, mais aussi d'être acteur pour l'entretien du cadre de vie de chacun. Tous les villageois ont été invités à y participer. Plus d'une centaine de personnes de tous âges a répondu présent. Divers ateliers ont été proposés aux volontaires: marquage des limites en forêt, entretien du sentier des Bunkers, désherbage, nettoyage de mobilier urbain, mise en oeuvre de

gravier sur un nouveau chemin piétonnier, réalisation et peinture de décorations et aide à la préparation du repas. Au-delà du travail accompli, cette journée reste un moment privilégié pour resserrer les liens entre les habitants, toutes générations confondues.



Marquage des limites communales.



Création d'un sentier.





Mise en peinture des décorations estivales.

Pour terminer cette matinée dans la convivialité tous les participants se sont retrouvés autour d'un repas offert par la municipalité qui remercie tous les bénévoles et donne rendez-vous en 2023!



Nettoyage du sentier des Bunkers.



29 & 30 juillet 2022 Flamma'fest

Que vous soyez Nature, Gratinée, Forestière ou Gratinée Forestière, l'amicale des sapeur Pompiers de Burnhaupt-le-Bas a su faire saliver vos papilles lors de ce week-end tarte flambée.





31 juillet

Tour Alsace vélo

Le 31 juillet 152 cyclistes participant à l'édition 2022 du Tour Alsace ont traversé le village. Petits et grands ont pu admirer le convoi de la caravane publicitaire et des sportifs. Merci aux bénévoles de la commune d'avoir sécurisé le parcours.





3 septembre 2022

Porte ouverte au jardin partagé

La municipalité et les jardiniers partageurs ont invité la population à découvrir le potager du chemin du Blingen nommé le jardin des colibris.

Malheureusement la météo très pluvieuse a arrosé plus qu'il ne fallait le jardin après un été très sec, mais cela n'a pas freiné l'engouement des colibris a être au rendez vous.

















17 & 18 septembre 2022

Exposition des artistes

C'est la 3e édition de l'exposition 'Un tour d'Art'. Après avoir du faire une pause en 2020 pendant la pandémie du covid, la commune de Burnhaupt-le-Bas avait décidé cette année d'organiser l'exposition artistique pour les journées du patrimoine des 17 et 18 septembre. L'exposition s'est déroulé principalement dans l'église tout juste rénovée et aménagée pour recevoir des manifestions culturelles et dans la salle de motricité de l'école maternelle. Ce sont plus de 20 exposants photographes, peintres, sculpteurs sur bois, céramistes qui ont répondu présents. Un concours des artistes réservé aux jeunes et enfants de moins de 18 ans a été organisé pour l'occasion. Les jeunes artistes ont été invités à imaginer « Ton jardin partagé » en utilisant le support et les matériaux de leurs choix. Les exposants ont été mis à contribution en désignant leur 3 jeunes artistes préférés. Les gagnants et participants se sont vu remettre un prix lors de la cérémonies de remise des prix des concours 2022 en novembre. L'association ECRIN était également présente lors de l'exposition pour une vente de pâtisserie pour la rénovation de l'orgue de l'Eglise Saints Pierre et Paul.











RENDEZ-VOUS COLLECTIONNEURS FIXÉ AUX **25 et 26 MARS 2023.**

MANIFESTEZ-VOUS EN MAIRIE!























17 septembre 2022Concours artistes









Bravo à tous les participants!







17 septembre 2022

L'art du chant pour compléter l'exposition artistique

Le samedi 17 Septembre à 19h, l'association ECRIN a organisé un concert avec l'ensemble vocal EVO-CATION à la chapelle Saint Wendelin. Ce concert «Singing Heart» s'inscrit dans le cadre des Journées du Patrimoine et de l'exposition organisées par la

commune. Le chœur mixte Evocation regroupe huit chanteurs de talent placés sous la direction experte de leur cheffe de chœur Pascale PARAYRE et propose un répertoire varié avec des œuvres A Capella du 16° au 21° siècle allant de quatre à huit voix. Qu'il soit profane

ou sacré, le pouvoir du chant est évoqué dans l'ensemble des œuvres choisies, « le chant, une manière d'expri-mer son cœur autrement ».

25 octobre 2022

Belle éclipse solaire et soirée d'observation planétaire

Cette année, les fastes d'Uranie nous auront réservé plusieurs belles surprises: notamment une belle éclipse partielle de Soleil et un beau cortège de planètes.

Une éclipse partielle du Soleil était visible partout en Europe et sur une partie de l'Asie, ce mardi 25 octobre 2022. Néanmoins, elle n'était pas visible de la même façon selon le lieu d'observation et en fonction du taux d'obscuration.

Pour commencer, un petit rappel astronomique s'impose. Les éclipses sont des phénomènes astronomiques rares. Par année il ne peut y avoir qu'un maximum de 7 éclipses, de Soleil ou de Lune confondues. Pour que se produise une éclipse totale, il y a certaines conditions particulières à respecter; il faut un alignement parfait dans un même plan du Soleil, de la Lune et de la Terre, pour une éclipse de Soleil, ou du Soleil, de la Terre et de la Lune pour une éclipse de Lune. Si cet alignement n'est pas parfait, ce qui était le cas pour cette éclipse de Soleil du 25 octobre, cela en fera une éclipse partielle.

Afin de pouvoir observer une éclipse de Soleil (qu'elle soit totale ou partielle) il faut se déplacer en un point précis de la Terre où elle sera visible. À l'inverse, une éclipse de Lune sera, elle, visible à des heures différentes, par tous les habitants du globe terrestre qui sont plongés dans la nuit.

Mardi 25 octobre 2022, entre 11h13 et 13h08 (heure locale), j'avais convié les habitants de la commune à venir partager ce moment avec moi, devant mon domicile, rue Maurice Ravel, où j'avais installé mon télescope. Debout de bonne heure afin de pouvoir faire une mise en station de l'instrument sur les étoiles et afin d'avoir un suivi automatique pendant le phénomène, je suis opérationnel à partir de 05h00.

Le ciel est limpide et étoilé; la journée s'annonce bien. Je me fais une petite «mise en bouche» en profitant de l'obscurité encore installée, pour observer le beau duo de planètes que sont Saturne et Jupiter.

Le jour se lève, il n'y a plus qu'à attendre... l'astronomie étant l'école de la patience.



Début de l'éclipse partielle. Photo Paul KRAFFT



Maximum de l'éclipse partielle à 12h09 Photo Paul KRAFFT

Mon télescope est fin prêt, équipé d'un filtre solaire pleine ouverture permettant une observation du Soleil en toute sécurité, car il est très important de le rappeler, l'observation du Soleil est très dangereuse et peut provoquer des lésions irréversibles aux yeux!

À l'approche de l'heure attendue, les premiers curieux arrivent sur place. Comme l'ont prévu les éphémérides, à





Belle éclipse solaire et soirée d'observation planétaire (suite)

11h13 précise, le disque solaire commence à se faire grignoter par notre satellite. C'est le bord nord du Soleil qui commence à être occulté par le pôle sud de la Lune qui traverse de façon tangente le disque de notre étoile. Étant donné que le limbe sud de notre satellite est très montagneux, on peut très bien distinguer les reliefs lunaires se découper sous formes d'ombres chinoises sur le Soleil. Actuellement en début de maximum solaire, nous avons la chance d'avoir la présence de deux belles petites taches solaires sur notre étoile, taches qui sont ni plus ni moins que des éruptions solaires vues de face. Dans sa progression, le disque lunaire occulte un instant la tache qui se trouve le plus au nord-ouest sur le Soleil, ce qui permet d'appréhender la différence de contraste entre la couleur noir du disque lunaire devant le Soleil et la couleur sombre des taches solaires. Avec 19.5 % de sa surface occultée, le maximum de l'éclipse est atteint à 12h09 à Burnhaupt. Le maximum de cette éclipse partielle a eu lieu dans les plaines du Kazakhstan, où le disque solaire a été couvert à 82,2% par la Lune.

Au bout d'une heure et cinquante-cinq minutes, le disque lunaire commence à quitter le Soleil et l'éclipse prend fin à 13h08 précise.

À noter dans vos agendas: les prochaines éclipses de Soleil visibles depuis l'Alsace, qui seront, elles aussi partielles, auront lieu le 29 mars 2025 (environ 27%) et le 12 août 2026 (environ 92% et sera totale en Espagne).

La prochaine éclipse totale de Soleil visible en France, dont la ligne de centralité passera exactement audessus de Burnhaupt, se déroulera au matin du 3 septembre 2081. Spectacle à ne manquer sous aucun prétexte pour les jeunes bunhauptoises et burnhauptois.

Le lendemain de l'éclipse, mercredi 26 octobre, nous avons enfin pu réaliser la deuxième session d'observation des ateliers d'été, reportée plusieurs fois en raison d'une météo défavorable; rappelez-vous, l'astronomie est l'école de la patience.

J'avais suggéré à la municipalité de faire de cette soirée, une soirée d'observation publique en conviant tous les curieux du ciel, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. J'installe mon instrument à l'arboretum à 19h00 afin de pouvoir faire les réglages nécessaires. Le public, a été convié pour 20h00, mais à partir de 19h15 les premiers curieux arrivent déjà sur place, sans doute impatients de pouvoir «toucher» le ciel du bout de leurs yeux. Une cinquantaine de personnes a répondu présent pour mettre l'œil à l'oculaire de mon télescope. Cette soirée a même fait des émules, car un ieune amateur est venu installer son instrument à côté du mien. En début de soirée, quelques rares cirrus ont légèrement voilé le ciel, nuages qui se sont vite dissipés, laissant apparaître un ciel étoilé. Outre les constellations d'automne, le «clou» de la soirée était sans conteste l'observation des deux planètes majeures de notre système solaire; la géante Jupiter dans la constellation des Poissons et la maiestueuse Saturne dans le Capricorne. Avec ses 140 000 km de diamètre, la plus grosse planète du système solaire Jupiter, distante ce soir de 611 millions de km et accompagnée de ses quatre principaux satellites, Io, Europe, Ganymède et Callisto, trônait plein sud dans le ciel. Des formations nuageuses bien visibles nous laissent apparaître la structure gazeuse de la planète.

Mais comme dit plus haut, la star de la soirée est sans nul conteste, la majestueuse Saturne, flanquée de ses merveilleux anneaux. La deuxième planète la plus grosse de notre système solaire, avec ses 120 000 km de diamètre, ne laisse pas indifférent. Les exclamations du public démontrent le «choc» visuel et émotionnel que procure l'observation de ce joyau céleste.

Accompagnée de son plus gros satellite Titan, la planète distante ce soir-là d'environ 1,5 milliard de km de la Terre, semble flotter dans le vide spatial, entourée de ses anneaux.

Nous en profitons également pour «rendre visite» à la planète Neptune dans la constellation du Verseau, planète la plus éloignée du Soleil distante de plus de 4 milliards de km, qui nous apparait comme une petite bille vert-bleutée. Également au programme, les constellations du ciel d'automne et quelques objets du ciel profond comme, M13, un très bel amas d'étoiles, M27, une nébuleuse planétaire, ou encore, Albiréo, une très belle étoile double bleue et jaune dans la constellation du Cygne. Toutes ces observations ont aussi permis au public de prendre conscience de notre place dans l'univers et des distances gigantesques auxquelles nous sommes confrontés.

La soirée s'est poursuivie jusqu'au-delà de 23h00, puis le public a pris congé, je pense convaincu et ravi par les merveilles qu'ils ont pu observer ce soir.

Pour le côté technique, cette observation a été réalisée avec l'aide d'un télescope de type Schmidt-Cassegrain de 254mm de diamètre et de 1604mm de focale, sur monture Go-To, de la marque Meade.

Toujours prêt à partager ma passion pour le ciel, je suis disposé à vous renseigner si vous souhaitez des informations sur le sujet. Vous pouvez sans problème venir me trouver à mon domicile ou demander mes coordonnées à la mairie, ce sera avec grand plaisir que je vous répondrai; il ne vous en coûtera rien, car l'astronomie « c'est à l'œil »!

Paul Krafft, président du Club d'Astronomie de Wittelsheim

3 novembre 2022

Allumons le feu

«Allumons le feu» est le nom de l'animation ludique et pédagogique proposée par le Pays Thur Doller qui s'est déroulée à la maison des associations le 3 novembre.

Plusieurs questions sur le chauffage au bois ont été abordées: comment choisir son bois, prévenir les accidents, obtenir une combustion optimale, comment améliorer la qualité de l'air et comment allumer son bois. Vous pouvez retrouver des conseils sur le site internet du Pays Thur Doller:

www.pays-thur-doller.fr







11 novembre 2022

Commémoration du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre a eu lieu conjointement avec et à Burnhaupt-le-Haut.

14 novembre 2022

Commissions des jeunes

La première commission des jeunes de la nouvelle année scolaire 2022/2023 s'est réunit le 14 novembre.

Après la découverte de la mairie, les enfants accompagnés de Mme Meyer Régine, adjointe au maire, ont pu évoquer et commencer à travailler sur leurs idées.





17 novembre 2022

Remise des Prix Concours 2022

Le maire et le conseil municipal se sont réunis le 17 novembre pour récompenser les artisans du fleurissement de la commune, les gagnants du jeu d'observation «Œil de lynx» ainsi que les jeunes artistes du concours «Imagine ton jardin partagé» lancé lors de l'exposition des artistes «Un tour d'Art».

Lors de la cérémonie, le maire a félicité tous les acteur du fleurissement qui ont eu su embellir le village malgré la sécheresse. Les jeunes ont été mis à l'honneur avec leur participation artistique au concours «Imagine ton jardin partagé» et qui ont su faire preuve de beaucoup d'originalité.





Jeu « Œil de Lynx ».



Maisons fleuries.



«Imagine ton jardin partagé».



17 décembre 2022Noël des Aînés



Nous avons été contraints d'annuler le repas des aînés.

L'équipe municipale s'est alors mobilisée pour distribuer 132 colis composés, selon le choix des bénéficiaires, de produits sucrés-salés ou de linge de maison confectionnés par nos fournisseurs locaux et habituels (Adam Boissons de Guewenheim, Boucherie Edel de Cernay, Boulangerie Jeanne d'Arc de Burnhauptle-Bas et Texaffaires).

18 décembre 2022

Deux chorales pour le 15e concert de Noël d'ECRIN

Dimanche 18 décembre à 14h, l'association ECRIN qui œuvre pour la rénovation de l'orgue Schwenkedel de l'église Saints Pierre et Paul a accueilli les chorales paroissiales réunies de Gildwiller et Burnhaupt-le-Bas pour le 15° concert de Noël.

Les deux chœurs ont interprété chacun, puis réunis dans un ensemble d'une trentaine de choristes, des chants de Noël anciens et modernes issus d'un répertoire varié. Ils ont partagé avec le public leur passion du chant en interprétant des airs traditionnels et populaires que chacun a pu reprendre à la fin du concert.







17 et 18 décembre 2022

Marché de Noël des majorettes de Burnhaupt & environs

14

Le 5^e Marché de Noël organisé par les majorettes s'est déroulé les 17 et 18 décembre à la maison des associations

Une vingtaine d'artistes locaux ont répondu présent tout au long du week-end. Les enfants ont pu participer à des ateliers bricolage, écouter des contes enchantés et rencontrer le Père Noël.

Les majorettes ont animé le marché en réalisant de nombreuses chorégraphies.





La vie à l'école

21 janvier 2022

La sortie «raquettes à neige»

Nous sommes partis au ballon d'Alsace en bus, le vendredi 21 janvier 2022. Cela nous a pris une heure. Quand nous sommes arrivés là-haut, tout était blanc et il y avait un grand soleil. C'était magnifique!

Nous avons ensuite mis les raquettes à nos pieds. Ce n'était pas simple! Puis nous sommes ensuite partis faire une randonnée.

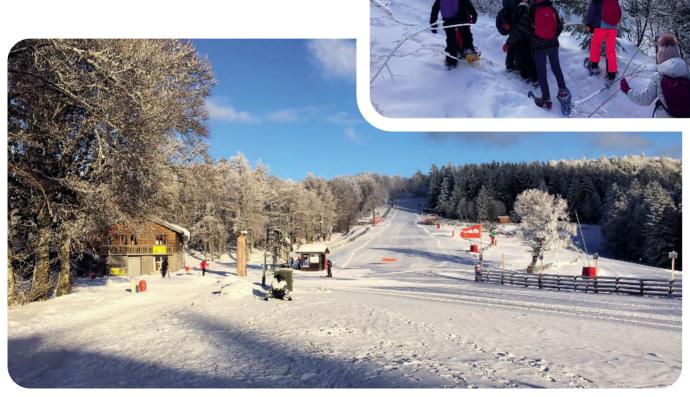
Nous avons vu à plusieurs reprises des empreintes de renards. Et aussi une empreinte de lièvre.

Le renard est un animal solitaire. Il marche en ligne pour économiser son énergie.

La neige était de plus en plus profonde (jusqu'à 50 cm de profondeur). Nous sommes arrivés à une chaume où nous avons pris un goûter.

Le moniteur nous a expliqué pourquoi et comment se produit une avalanche.









22 mars 2022

Sortie scolaire dans le cadre du programme « Plan de rebond : Forêts d'avenir d'Alsace »

La municipalité de Burnhaupt-le-Bas a décidé de répondre à l'appel de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) qui a récemment lancé un plan de rebond intitulé Forêts d'avenir d'Alsace, dont l'objectif est la préservation de nos forêts locales menacées et déjà fortement impactées par réchauffement climatique. Soutenue financièrement par la CEA à hauteur de 80% des dépenses HT et sous la houlette de l'Office Nationale des Forêts (ONF), la municipalité a décidé de planter 2 000 arbres en forêt avec de nouvelles essences destinées à faire face aux changements climatiques (cèdre de l'Atlas, chêne sessile, platane d'Orient, pommier et Douglas).

Un volet pédagogique fait également partie du programme et c'est dans ce cadre que 80 enfants de l'école Lune et Fontaine ont pu participer à une sortie scolaire organisée dans la forêt du Buchwald à Burnhaupt-le-Bas. Accompagnés par des agents de l'ONF et de la Brigade Verte, les enfants sont allés à la découverte de la biodiversité et des différents métiers et missions de l'ONF. La journée a commencé par une marche de 2,5 km pour rejoindre la forêt où diverses activités leur ont été

proposées par petit groupe de 10 enfants: atelier plantation; atelier croissance et cycle de l'arbre; atelier biodiversité animale en forêt; atelier biodiversité végétale en forêt; atelier découverte du métier de bucheron... Chaque enfant a pu planter un arbre, participer au renouvellement de la forêt de Burnhaupt-le-Bas et découvrir les enjeux de sa préservation pour les générations futures.









54 < BURNHAUPT-LE-BAS



La collecte pour l'Ukraine

Comme chaque année, à l'approche des fêtes, les élèves de l'école élémentaire ont été sensibilisés à la solidarité, en étant invités à participer à une action de collecte humanitaire.

Petit témoignage d'Anna, élève délégué de CM1:

Les enfants de l'école élémentaire Lune et Fontaine ont participé à une collecte pour les enfants de Kherson (ville récemment libérée mais dévastée) en Ukraine, début décembre.

lls ont emmené des cadeaux, emballés ou non.

Tous ces cadeaux ont été mis dans des cartons: il y avait des chocolats, des jouets, des habits chauds et des produits d'hygiène.

Tous ces cartons remplis ont été emmenés à une association Mulhousienne qui s'appelle Nadya-Espoir (Nadya signifie: Espoir en Ukrainien) et seront acheminés à Kherson juste avant Noël. Merci à tous les enfants (et leurs parents) qui ont fait preuve d'une belle générosité!









Les 8 élèves délégués de l'école, entourant les nombreux cadeaux et autres dons.



6-10 mars 2022

La classe verte à la Chaume, expliquée par un élève de CM2

Avec les élèves de CE2, CM1, CM2 de l'école de Burnhaupt-le-Bas, nous sommes partis en classe verte au centre la Chaume à Orbey. Nous sommes partis dimanche soir le 6 mars et nous sommes revenus jeudi soir le 10 mars. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons rangé toutes nos affaires dans les armoires. Il y avait des chambres de 4 ou des chambres de 2. Ensuite nous avons fait diverses activités:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
MATIN	Lecture de carte et explication de la boussole	Escalade Parcours plan	Randonnée découverte du milieu montagnard	Valises Escalade
APRÈS-MIDI	Astronomie	Astronomie Angle et distance	Pique-nique Randonnée découverte du milieu montagnard	Parcours d'orientation
VEILLÉE	Casino coopératif	Feu de camp	Disco	Départ 18h00





En escalade nous avons eu un professeur et la maîtresse, c'était vraiment super. Nous avons pu distinguer les différents niveaux pour monter en haut du mur, c'était avec des couleurs qui étaient sur les cordes.

Le premier matin, nous avons appris à lire des cartes pour allez chercher des balises dans toute la Chaume par binôme. Ensuite nous avons appris à utiliser des boussoles. Nous nous sommes dispersés en deux groupes.

Chaque soir, nous avons pu participer à » des veillées. C'était super! Pour le casino coopératif nous n'avons pas gagné d'argent mais des cailloux. Il y a eu aussi un feu de camp où nous avons grillé des chamallows et le dernier soir nous avons fait une «boum».

J'ai bien aimé la nourriture et jouer au City- Stade. J'ai bien aimé l'orientation car on a utilisé des boussoles et des cartes et l'astronomie parce que je m'intéresse à tout ce qui concerne les planètes, étoiles etc...

C'était vraiment super!

Merci à la mairie et à l'école d'avoir financé une partie de ce séjour!

Eliott B., élève de CM2





30 mai 2022

La visite chez les pompiers des CEZ-CMI

Ce matin, le lundi 30 mai 2022, nous sommes allés voir les pompiers à la caserne de BURNHAUPT-LE-BAS. Nous avons rencontré Lucille et Emilien. Emilien nous a parlé des camions: il y avait le camion du feu, le camion des accidents de la route, etc. ...

Lucille nous a montré le poste de contrôle des appels téléphoniques et dans la salle d'à côté il y avait une imprimante qui imprimait les différents renseignements nécessaires à la bonne prise en charge de la personne: l'âge, son prénom, son nom de famille, sexe, ce qui s'est passé et surtout son adresse pour pouvoir intervenir rapidement.

Dans les vestiaires, nous avons vu les vêtements et équipements du pompier: casque (visière) cagoule, gants, veste, pantalon, bottes, masque à oxygène et bouteille.

Les numéros d'urgence sont: 18, 17, 112 et 15. On a aussi visité des pièces de la caserne. C'était vraiment très bien!







Un grand MERCI d'avoir accueilli toutes les classes de l'école élémentaire!





30 juin 2022

La sortie au parc Dino-Zoo, des PS-MS-GS

Toutes les classes de maternelle, ainsi que les élèves de CP et CE1 sont allés au Dino-Zoo, le 30 juin 2022.

Premier atelier: la musique préhistorique. Nous avons pu faire de la musique avec des instruments de la préhistoire! Nous avons frappé sur des bois de cerfs, des cailloux, des tambours en peau... Que c'était rigolo!



Deuxième atelier: le moulage. Nous avons utilisé de l'argile pour fabriquer des empreintes de dent de Mégaladon, de griffe de tyrannosaure... C'était super!



Nous avons pu faire un petit parcours à dos de dinosaure:



Déjà l'heure du pique-nique tant attendu!



Puis une séance de cinéma en 4 dimensions, ... avec beaucoup de sensations!



Nous avons visité le parc et observé tous les dinosaures en grandeur réelle (diplodocus, brachiosaure, T-Rex, ptérodactyle, allosaure, tricératops,...)



Petite séance photo dans le mégalodon:





Et dans le bus, au retour....



Ce fut une très bonne journée!!!



13. Oktober 2022 Das deutsche Frühstück

Am 13. Oktober 2022 haben wir ein deutsches Frühstück gegessen. Die ganze Schule hat mitgemacht. Wir haben Milchprodukte, Müsli, Rührei, Salami, Schinken, Obst, Brötchen mit Marmelade oder Nutella oder Honig gegessen.

Zum Trinken gab es Obstsaft, Kakao, Milch oder Wasser. Es war so lecker!

Aber die Schlange war zu lang...

Das war Schade...

Die Klasse CE2/CM1 bilingue











Maisons fleuries 2022

Le traditionnel concours de maisons et balcons fleuris fait depuis longtemps le bonheur des mains vertes et des habitants de la commune. Il permet de mettre en valeur sa maison ou son balcon, mais aussi de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de la commune. Cette année les fortes chaleurs et le manque d'eau ont impacté le fleurissement et le traditionnel tour en charrette n'a pas pu être effectué. Une nouvelle formule a été mise en pratique par les adjoints au maire André Hirth et Laurent Finck, qui ont parcouru le village munis de leurs appareils photos afin de pouvoir proposer à la commission cadre de vie d'élire les gagnants des maisons et balcons fleuries. Les prix ont été remis lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 3e jeudi de novembre.

La municipalité adresse ses félicitations aux gagnants pour leur passion, encore plus méritants en cette année de sécheresse!













Les 5 premiers par catégorie avec les félicitations de la Municipalité:

Catégorie « Fenêtres et balcons »

- 1 Danièle et Jean-Marie WENDLING
- Marie et André GENSBITTEL
- 3 Corinne FREY
- René et Chantal TSCHAEN
- Jean-Pierre et Chantal HIRTH

Catégorie « Maisons fleuries »

- 1 Christiane et Joseph BITSCH
- 2 Eliane et Jean SENDER
- 3 Astride et Jean-Claude CORTINOVIS
- 4 Elisabeth SPENLINHAUER
- 5 Gérard et Liliane GREDER













Mention spéciale pour Joseph BITSCH, qui pour la 1^{ère} fois ne faisait pas partie du jury et qui a pu être enfin récompensé pour son investissement floral.







Vous le connaissez, il vous a couné les cheveux ou encore anime régulièrement le marché des producteurs...



Un Burnhauptois bien connu: André Gensbittel

Enfant du pays, né à Burnhaupt le 11 Avril 1956 dans le fover de Paul et Irène, 4e d'une fratrie de 6 enfants. André a toujours habité à Burnhaupt. Nous le cotoyons lors de ses engagements dans la commune et surtout lors du marché ou dans son salon de coiffure mais le récit de sa vie s'est révélé être pleine d'anecdotes et de surprises qui mérite bien un coup de chapeau!

La musique, une passion familiale

André est initié la musique dès son plus jeune âge. A 10 ans déjà, toutes les semaines, il prend le bus tout seul pour rejoindre Mulhouse et ses cours d'accordéon.

Puis vint le temps des orchestres et animations de fêtes et bals. Son premier souvenir est celui de l'orchestre familial «les Diables Rouges» formé du papa et de ses quatre fils qui

se produisait dans les fêtes aux alentours.

Puis ce fut le temps des Silver Star's avec Jean-Louis Bitsch, c'est avec cette formation qu'André garde son meilleur souvenir puisque la troupe a été invitée pour animer la soirée de nouvel an des officiers à Berlin. Nous sommes en 1981, avant la chute du mur. C'est un ambassadeur originaire de Colmar qui les contacte et les invite avec leurs épouses pour 4 jours dans le quartier français de Berlin. André se souvient des longues files d'attentes avant de monter dans le train à Kehl, des interminables contrôles des papiers à Marienborn et aussi de la maison des cadres; somptueux hôtel français dans le quartier Napoléon aussi surnommé la cage dorée dans lequel ils étaient logés. Leur prestation fut fort appréciée et à leur grande surprise, ils sont invités à revenir l'année suivante!

L'orchestre s'arrête lorsque Jean-Louis s'installe à Strasbourg et André reioint alors l'orchestre des Jo Robins, tout d'abord pour dépanner et il y reste finalement 3-4 ans comme chanteur!

L'épopée des kilbes se termine en 1989 lorsque André et Marie deviennent parents de Nathalie.

André s'est ensuite mis au synthétiseur, tout d'abord seul à la maison puis chez des amis et maintenant en animation, notamment lors du Schnoga fritig mart avec sa chanson « vendredi c'est jour de marché » pour notre plus grand plaisir.

Les habitants de la rue de Cernay se souviennent certainement aussi de ses mini-concerts lors du confinement, tous les dimanches soirs à 18h devant le salon de coiffure!

Quel réveillon pour les «Silver Star's»!

lls ont animé la soirée des officiers à Berlin

Invités, grâce à une relation, à animer le bal du réveillon des officiers de la colonie française à Berlin, André, Jean-Louis, Christian et René, quatre jeunes gens de Burnhaupt-le-Bas, le-Haut et Reiningue, ont joint l'utile à l'agréable lors de la dernière Saint-Sylvestre. Un énévenement pour les joyeux compères de l'orchestre «Silver Star's», et un beau voyage entamé le 30 décembre à Kehl, en compagnie des épouses, avec tout le matériel, instruments et sono. Après 13 heures de train et l'interminable contrôle à Marienborn au passage en DDR, le groupe fut accueilli chaleureusement par le personnel de la «Maison des Cadres», sompueux ensemble hôtelier situé au cœur du «Quartier Napoléon», cette coquette caserne qui est presque une ville dans la zone française de Berlin.

Animer une soirée aussi huppée, où se côtoyaient consuls, som-mités militaires et civiles, dont le maire de Berlin lui-même: de quoi impressionner ces jeunes

burnhauptois, plus habitués aux petits bals de village. La glace cependant fut, aux dires d' André, le coiffeur de Burnhaupt-le-Bas, très vite rompue, et l'accueil de l'assistance, toute prête à se défouler, étonna les musiciens eux-mêmes. Le courant est passé, la soirée fut un succès. Un rêve fut le séjour, aux frais des organisateurs, jusqu'au 3 janvier dans cette belle ville, où alternent harmonieusement les avenues encombrées et les innombrables parcs eposants. «Ce qui a le plus frappé? Le mur, le fameux mur qu'on ne s'imaginait pas ainsi. Et le musée de «Check Point Charly» dans le secteur américain et qui retrace l'histoire anecdotique et expose toutes les ruses employées par tous ceux qui ont passé en zone De ce voyage, ils en parleront

libre».

De ce voyage, ils en parleront longtemps encore entre deux danses, ceux de l'orchestre «Silver Star's», qui ont ramené en sus d'un intéressant pécule, une grosse caisse de souvenirs.



Les «Silver Star's» à Berlin

Une autre passion ; son métier de coiffeur.

Après 45 ans de pratique à Burnhaupt (et quelques années auparavant à Mulhouse) André apprécie touiours autant son métier puisqu'il exerce encore à mi-temps. Certains de ses clients sont des fidèles de 50 ans qui se déplacent parfois de loin et d'autres plus récents: il aime le contact et les échanges. On se souvient aussi de l'époque où lors des nuits de pleine lune une certaine animation régnait dans son salon rue de la mairie. André coiffait en nocturne pour vérifier si effectivement les cheveux repoussaient plus drus et plus forts. Même si ces dires n'ont jamais pu être vérifié, André a fait parler de ses initiatives insolites dans les journaux et même un reportage au journal télévisé lui a été consacré.

Entre autres passions encore, il y a la politique. André a passé 25 ans au sein du conseil municipal de Burnhaupt le Bas de 1995 à 2020. Il est aussi passionné de voyages et après avoir été bloqué 10 jours à Dubai pour cause de Covid et quelques ennuis de santé, il se réjouit de pouvoir repartir bientôt, la Thailande sera peut-être sa prochaine destination!

Un passionné qui ne cesse de nous étonner et qui nous livre l'histoire surprenante et illustré du dernier cadeau de sa grand-mère!





Une ambiance particulière



Quelque chose de réel

HISTOIRE DU DERNIER CADEAU DE GRAND MERE :

« Le SAINT-NICOLAS en chocolat »

En 1962, âgé de 6 ans, je fréquentais le cours préparatoire (CP).

Je rendais visite à ma grand-mère paternelle Mathilde GENSBITTEL habitant dans la rue du Burn, pour voir s'il fallait lui faire des courses : chez le boucher, le boulanger ou chez Augustinla, et ceci pratiquement tous les jours, à la sortie de l'école, avant de rentrer à la maison. Souvent elle me donnait une petite friandise en guise de remerciements.

En avril 1963, Grand-mère souffrante est de retour de l'hôpital. Sa santé se dégradait de jour en jour. Mon père et mes oncles se relayaient à son chevet. A un moment grand-mère dit à papa : « Ouvre l'armoire et regarde tout en haut sur l'étagère, il y a un Saint Nicolas en chocolat, prends-le, il est pour ton fils André ». C'était apparemment, avant sa mort, les dernières paroles prononcées par grand-mère envers mon

De retour à la maison, papa voulait me donner le Saint Nicolas, mais maman ne m'a pas autorisé à le manger puisque grand-mère était mourante. (A cette époque, des principes étaient en place, il ne fallait plus manger quelque chose qui était remis par une personne mourante).

C'est ainsi que ce chocolat mis au fond du buffet de la salle à manger a été oublié. Quelques années plus tard, maman m'a dit qu'elle le conservera jusqu'au jour de mon mariage. Elle me l'a donné en Avril 1976, et depuis il a sa place dans mon buffet. Il est toujours dans son emballage d'origine depuis 60 ans, j'en prends grand soin, puisque après 3 déménagements il est toujours entier. Il souffre de vieillesse et commence à craqueler à plusieurs endroits, par contre les couleurs sont pratiquement intactes comme vous pouvez le constater sur la photo.

André GENSBITTEL



Circuit de la Mémoire (Ammertzwiller)

commune Bernvine.

Cette fois ci je vous présente ma 4° randonnée de 10,5 km environ, assez facile, sur terrain plat avec des petites montées, elle est compatible VTT-VAE.

Ce circuit s'appelle « circuit de la mémoire ». C'est un circuit historique avec des panneaux explicatifs qui débute à Ammertzwiller à coté de notre village.

Il est balisé et entretenu par la section de Guewenheim du Club Vosgien. Il figure sur la nouvelle carte TOP 25 n°3621 ET

Départ et arrivée:

rue de l'Église,

devant cette dernière à Ammertzwiller.

Temps: 2h30 h environ.

sans les arrêts photos et collations.

Niveau: assez facile.

Difficulté: petite montée dans la forêt et au Mont de Gildwiller autrement chemin plat.

Balisage: anneau rouge. **Km:** 10.5 km d'Ammertzwiller

(j'ai commencé le circuit à partir de la chapelle de Burnhaupt le Bas, puis rue de Balschwiller, j'ai traversé le rond point tout droit et j'ai pris le chemin agricole jusqu'au point 4 où l'on traverse la D103 et le retour idem en sens inverse).

Je conseille comme d'habitude, de bonnes chaussures de marche, sac à dos avec collation, eau, téléphone portable, carte de randonnée et autre selon le temps Struthacker

Struthacker

Struthacker

296

297

294

303

303

Spechbachstraeng

Sp

Maintenant passons à cette randonnée qui nous amène dans les villages d'Ammertzwiller, de Gildwiller, le chemin de croix, les champs et forêts. Nous commençons par la gauche. On continue sur une petite route goudronnée, nous passons devant l'arboretum avec des plantations, une petite mare et espace de repos.







Nous continuons notre chemin tout droit, traversons la D103, attention à la circulation et continuons sur le chemin de terre en face. (j'ai commencé le circuit à cet endroit)



A la fin des champs, nous nous retrouvons en face de le D26 que nous traversons, pour continuer sur le chemin forestier « abri Fortin » La forêt est magnifique et en légère montée.



En haut de cette petite montée, prendre à droite le sentier en descente.



Nous arrivons à l'abri Fortin, la particularité de ce blockhaus à 2 entrées ou sorties unique car situé tout près des 1ère lignes et construite en béton. Peu après nous continuons à gauche sur un large chemin carrossable empierré. Plus loin, on le quitte pour un chemin partant à droite. Nous traversons à nouveau un chemin empierré balisé « rectangle bleublanc-bleu », nous nous continuons toujours tout droit sur le petit sentier toujours marquage anneau rouge.



Peu après la passerelle en bois, nous verrons deux restes d'abris français, avec des tôles ondulées arrondies, que nos Poilus appelaient "Métro", et qui servaient de base à un abri recouvert de terre ou de béton: un grand classique de l'époque. La première est presque totalement enterrée, la seconde (sur la photo) plus nettement marquée.



Continuons à droite, le chemin zigzags un peu. Nous arrivons dans le secteur du Buchwald où l'armée française avait installé un baraquement central, proche de la ligne allemande de Burnhaupt le Haut. Il reste encore une source et son bassin.



Une petite montée sur un talus nous permets de rejoindre un large chemin, balisé «rectangle bleu» GR531, que nous suivrons jusqu'à Ammertzwiller avec notre «anneau rouge».



Après une petite montée, un croisement de chemins est marqué par un oratoire, avec une table et ses deux bancs, un petite pause s'impose, puis nous continuons à droite, toujours sur un chemin qui descend légèrement plein sud, puis oblique ensuite vers le sud-ouest.



Au cabanon de chasse, prendre à gauche, nous passons devant les premières maisons de Gildwiller. En arrivant sur un large chemin, nous prenons à gauche (panneau consacré aux voies ferrées étroites), et ensuite tout droit, nous entrons dans le village.

Nous passons devant la mairie école, nous continuons tout droit vers Notre-Dame-du-Mont, en suivant la rue principale. Le virage qui suit est marqué par un abribus, précédé par un calvaire et suivi d'un crucifix . Continuons sur la D 26.





Peu après, nous partons à droite vers « Chemin de Croix », et nous suivons toujours les mêmes 2 balisages du Club Vosgien, auxquels s'est rajouté un « anneau bleu ». Petite montée en forêt: une barrière annonce que l'accès est interdit aux chevaux, et aussi aux vélos et VTT (les cyclistes prenaient quand même ce chemin, certains à côté du vélo, d'autre sur leur vélo).

Les stations du chemin de croix sont en céramique et datées de 1933. En haut du chemin, nous continuons légèrement vers la gauche rue goudronnée, et longeons l'église St-Jean-du-Mont, suivie du cimetière.

A hauteur de la maison des Scouts de France, qui se trouve à notre droite, prenons le chemin en terre à droite, ensuite c'est tout droit et on passe devant réservoir d'eau. Le chemin est en légère descente, plus loin, nous quittons ce chemin par un sentier qui descend sur la gauche, toujours balisé « anneau rouge » et « rectangle bleu ». Descente facile et agréable. Nous passons sur une passerelle en fer qui

nous permet de rejoindre la petite route D 26.2, que nous traversons et longeons en descente, vers la droite. Au rondpoint, nous traversons la D 103 et nous passons devant un crucifix.

Nous sommes dans Ammertzwiller. Prendre

la première à droite, rue du 11 juillet, direction Entonnoir ou Mina-Loch, et nous arrivons bientôt.

J'espère que cette randonnée vous aura plu. Les photos sont de moi ou de Pierre mon mentor.

Catherine GRABOWSKI

Pierre a enregistré la ballade AVEC OPENRUNNER: accès direct au parcours, téléchargeable sur GPS https://www.openrunner. com/r/13637423; attention, il a créé ce parcours sur Internet, il peut donc présenter des différences, même minimes, avec la réalité du terrain.





1783

Quand le ciel a failli tomber sur la tête des burnhauptois

A la fin du 18° siècle et au début du 19° siècle le sacristain de la paroisse de Burnhaupt le Haut s'appelle Jean Baptiste STROHMEYER. Il présente un caractère érudit car il sait lire et écrire, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble de la population à cette époque.

De 1778 à 1830 il note beaucoup de détails sur la vie du village dans un manuscrit notamment ce qui pouvait concerner les villageois ainsi que des faits liés à la météo.

C'est justement un phénomène météorologique qui peut intriguer et qui mérite que l'on s'y intéresse de plus près.

En 1783 le sacristain précise que beaucoup de brouillard persiste durant tout l'été malgré une chaleur qui engendre de violents orages. Le soleil très pâle à travers le brouillard en journée prend une couleur qu'il qualifie de rouge sang au lever et au coucher. C'est un mauvais présage souligne le sacristain.

Cette météo n'est naturellement pas un micro phénomène climatique sur Burnhaupt car les mêmes constats sont faits sur une large partie centrale de l'Europe. Partout on mentionne un brouillard qualifié de dense, continuel, sec et odorant.

Que s'est-il passé?

On se souvient de 2010 lorsqu'un volcan islandais au nom imprononçable «Eyjafjajallajökull» cloue au sol la plupart des avions de l'hémisphère nord.

En 1783, le 8 juin, c'est un autre volcan islandais, le Grimsvötn, qui connaît une éruption gigantesque, une des plus fortes du millénaire dernier. Il a une activité intense pendant 50 jours et crache dans le ciel, selon les estimations des scientifiques, 8 millions de tonnes d'acide fluorhydrique et 120 millions de tonnes de dioxyde de souffre. Ce

phénomène a été qualifié, longtemps après, de « brouillard de Laki », nom de la fissure qui part du pied du volcan. La colonne d'éruption emporte, selon les estimations, les gaz à 15km d'altitude ce qui est énorme.

En temps normal, les vents dominants auraient dû pousser les gaz et les particules en suspension dans l'air vers le nord, mais apparemment un front de hautes pressions bouleversa l'ordre des choses et les vents soufflèrent vers le sud-est.

Notre sacristain qui qualifie les constats visibles à Burnhaupt de mauvais présage avait raison car les conséquences se révèleront dramatiques.

Avant d'analyser les répercutions locales, citons quelques chiffres :90% des animaux et 25% de la population ont péri en Islande. Plus proche de nous des grêlons de la taille d'œufs d'oies tombent dans le centre de la France.

L'absence de soleil pendant tout un été s'avèrera comme une vraie catastrophe. Les récoltes sont très faibles et il en résulte une famine. L'hiver 1783/84 fut nettement plus rigoureux que les précédents. Il est certain aussi que les particules toxiques en suspension dans l'air, que les gens de l'époque ont qualifié à tord de brouillard, ont dû provoquer des lésions pulmonaires. Parmi les remèdes prodigués par les médecins de l'époque, certains peuvent nous faire sourire: ne pas sortir de la maison à ieun ou encore se frotter les tempes tous les matins avec du vinaigre. Se rajoute aux maux physiques une grande frayeur pour la population qui voit dans tous ces phénomènes une prédiction de fin du monde.

Venons-en aux conséquences pour la population de Burnhaupt. Un élément mesurable est constitué par le nombre de décès inscrits dans les registres



paroissiaux, seule source d'état civil à cette époque. Voici les chiffres cumulés pour Burnhaupt le Haut et Burnhaupt le Bas

• juin 1781 à juin 1782 30 décès

• juin 1782 à juin 1783 27 décès

• juin 1783 à juin 1784 73 décès

• juin 1784 à juin 1785 41 décès

• juin 1785 à juin 1786 45 décès

On constate que la mortalité a plus que doublé de juin 1783 à juin 1784 par rapport aux années précédentes et qu'elle est encore nettement supérieure les deux années suivantes.

Avec l'éruption, cette même année 1783, d'un volcan au Japon, tout aussi dévastateur, les deux phénomènes cumulés ont influencé le climat de l'hémisphère nord pendant des années au travers d'un refroidissement conséquent.

Une grande partie de la population française connaitra la famine et certains historiens n'hésitent pas à affirmer que cet épisode climatique est l'une des causes, parmi d'autres, de la Révolution française de 1789.

Sommes-nous, aujourd'hui, à l'abri d'une catastrophe naturelle engendrée par un volcan ? La réponse des scientifiques est clairement NON, au contraire les statistiques montrent que cela se reproduira. La seule question qui n'a pas de réponse: Quand et de quelle ampleur?

Serge GRASSER



Rétrospective météo 2022 Par Paul KRAFFT

L'année 2022 aura été une année très peu arrosée avec un déficit hydrique important en début d'année. Ce sera donc une des années les plus sèches depuis ces vingt dernières années.

Le début d'année aura été marqué au mois de janvier, par une gigantesque éruption volcanique sous-marine du volcan Hunga Tonga Hunga Ha'apai de l'archipel des Tonga dans l'océan Pacifique. Elle a engendré une onde de choc atmosphérique qui s'est propagée à 1200 km/h et a passé par le chemin le plus court, le pôle nord et a été ressentie chez nous, à 17 000 km de l'éruption, en se traduisant par un pic barométrique. Les stations météorologiques de la France entière ont constaté une brève augmentation de la pression atmosphérique à 20h40 ce jour du 15 janvier. Cette éruption cataclysmique, heureusement sous-marine, à tout de même représenté une centaine de fois la puissance de la bombe atomique d'Hiroshima!

Une fois de plus, notre village aura été touché cette année par un violent orage le 26 juin, avec des vents tempêtueux et une averse de grêle qui a fait beaucoup de dégâts, laissant des stigmates sur bon nombre de voitures, vérandas et cultures.

L'année commence par un mois de janvier déficitaire en pluie, avec un cumul de précipitations inférieures de 37% à la normale (source APRONA). Un froid relatif affichait 14 jours de températures négatives dont un, le 15, où la température n'a pas dépassé les 0°C.

Avec une moyenne mensuelle maximale de 5,95 °C (4,55°C en 2021) et une moyenne minimale de 0,75°C (0,14°C en 2021), ce premier mois de l'année aura été moins froid que l'année précédente.

Ce premier mois de 2022 aura été relativement peu arrosé avec une pluviométrie de 62 mm⁽¹⁾ de pluie (99 mm⁽¹⁾ en 2021).

Le mois de février aura été relativement plus doux que l'année précédente, avec peu de journées de gelée.

La température maximale moyenne mensuelle était de 10,32°C (9,91°C en 2021) alors que la température moyenne minimale mensuelle était de 2,80°C (1,63°C en 2021). Le mois a été movennement arrosé avec une pluviométrie de 67 mm⁽¹⁾ (53 mm⁽¹⁾ en 2021). Ce mois aura vu le passage de trois tempêtes; Dudley, Eunice et Franklin, localisées essentiellement sur le nord de la France et de l'Europe engendrant beaucoup de dégâts et faisant même plusieurs victimes en Allemagne, Pays-Bas et Angleterre. Heureusement notre région a été épargnée.

Avec des températures maximales moyennes mensuelles de 14,44°C (12,05°C en 2021) et des minimales moyennes de 3,56°C (2,34°C en 2021), mars aura été plus doux qu'en 2021 sans pour autant s'écarter des normales saisonnières. La pluviométrie du mois était de 20 mm⁽¹⁾ de précipitations (84 mm⁽¹⁾ en 2021) ce qui a pour effet d'accentuer un déficit hydrique déjà existant.

Mars aura connu, comme l'an passé, une montée d'un siroco venu du Maghreb. Phénomène météorologique relativement rare dans nos régions, cette tempête de sable a teinté le ciel d'une couleur sépia la journée du 15, laissant apparaître des paysages

«En avril ne te découvre pas d'un fil !». Ce dicton populaire était, comme l'an passé, de mise en début de mois. Une chute des températures drastique les trois premiers jours du mois, ont même établi le record de la nuit la plus froide ce 4 avril 2022, relevé depuis 1947 par Météo France, où la température sous abri est déscendue à -0,3°C à Burnhaupt-le-Bas. Des nouvelles gelées ont, une nouvelle fois, fait des dégâts sur les cultures fruitières en France, un an jour pour jour après celles de 2021. Une nouvelle tempête, Diego, a balayé le nord du pays le 7, avec des rafales de vent de 140km/h relevées au sommet du Markstein.

Le 1er avril, une grosse giboulée de neige a encore blanchi le sol couvrant les sommets Vosgiens d'un manteau blanc. La pluviométrie cumulée du mois a été de 95 mm (33 mm⁽¹⁾ en 2021).

Malgré un début de mois très frais, l'augmentation des températures à partir du 11, a donné une movenne mensuelle maximale supérieure à celle de l'an passé avec 16,8°C (14,99°C en 2021) et des minimales moyennes mensuelles de 6,78°C (4,17°C en 2021).

Le mois de mai aura été très sec et très doux. Les températures moyennes maximales mensuelles étaient de 23,86°C (17,4°C en 2021), alors que les moyennes minimales mensuelles étaient de 12,33°C (7,87°C en 2020). Avec un total cumulé de 37 mm⁽¹⁾ (213 mm⁽¹⁾ en 2021), le mois de mai a été très sec, n'arrangeant toujours pas le déficit en eau que connait tout le pays.

Juin a été un mois avec des températures plus chaudes qu'en 2021, mais dans les normales saisonnières. Durant tout le mois, les températures étaient relativement douces, avec cependant des températures dépassant les 30°C pendant plusieurs jours à partir du 15.

Les températures moyennes maximales mensuelles étaient de 27 82°C (26,64°C en 2021), alors que la moyenne minimale mensuelle du mois était de 15,7°C (15,64°C en 2021). Juin a été moyennement pluvieux avec 81 mm⁽¹⁾ de précipitations (123 mm⁽¹⁾ en 2021). Ce mois aura vu passer 5 orages, dont un violent orage de grêle le 26, faisant beaucoup de dégâts et marquant tristement notre village.

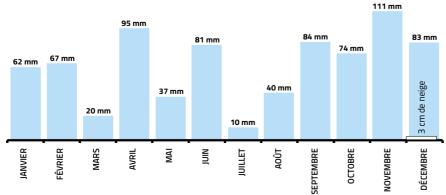
Avec un cumul de précipitations de 362 mm⁽¹⁾ (661 mm⁽¹⁾ pour 2021) les six premiers mois, l'année 2021 aura connu un premier semestre très sec avec un grand déficit hydrique.

Avec une température moyenne mensuelle maximale de 29,8°C (24,68°C en 2021) et une moyenne minimale de 16,82°C (15,11°C en 2021), le mois de juillet aura été plus chaud que l'année passée.

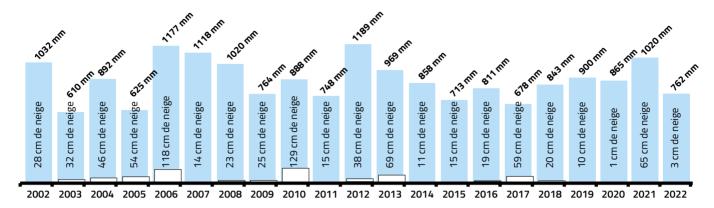
Ce mois aura été marqué par la plus faible pluviométrie de l'année avec 10 mm⁽¹⁾ de pluie (148 mm⁽¹⁾ en 2021). Ce mois aura également connu la première plus longue période de sècheresse de l'année avec 22 jours consécutifs sans précipitations, s'étalant du 28 juin au 19 juillet. Ce mois aura vu 2 orages.

Avec des températures dans les normales, Août aura été bien plus chaud que son homologue de 2021. La température maximale moyenne de 29,23°C (23,28°C en 2021) et une moyenne minimale de 16,69°C (14,31°C en 2021). La température la plus élevée de l'année a été atteinte le 4 avec 37,6°C.

Pluviométrie totale en mm - Année 2022 = 762 mm + 3 cm de neige



Précipitations depuis l'année 2002 pour Burnhaupt-le-Bas. Total = 20497mm de pluie + 805cm de neige Total des précipitations cumulées = 21302mm



Avec 40 mm⁽¹⁾ de précipitations (72 mm⁽¹⁾ en 2021), la pluviométrie du mois a été une des plus basse de l'année. Août a vu la deuxième période la plus longue de sècheresse de l'année, avec également 22 jours consécutifs sans précipitations, s'étalant du 24 juillet au 15 août Ce mois aura vu 1 orage.

Le mois de septembre commence sous une belle douceur jusqu'au 15, puis les températures ont commencé à baisser graduellement.

La température maximale moyenne mensuelle était de 21,02°C (22,99°C en 2021) et la movenne minimale mensuelle de 15,22°C (12,2°C en 2021). À partir du 15, la fin du mois aura connu une baisse des températures avec des valeurs passant sous les 20°C.

Les précipitations du mois étaient plus hautes que l'an passé avec 84 mm⁽¹⁾ de pluie (26 mm⁽¹⁾ en 2021)

Après un début de mois dans les normes, le mois d'octobre a vu des températures d'une douceur remarquable, surtout à partir du 17.

Avec une moyenne maximale de 20,42°C (15,98°C en 2021) et une moyenne minimale mensuelle de 11,60°C (6,35° en 2021), des températures largement supérieures que l'année dernière, le mois d'octobre a battu tous les records de températures depuis le début des relevés (source infoclimat.fr), le précédent record d'un mois d'octobre aussi chaud étant jusqu'à présent pour l'année 2001.

La pluviométrie du mois aura été légèrement plus élevée avec un cumul de précipitations de 74 mm⁽¹⁾ (54 mm⁽¹⁾ en 2021). Le 25, nous avons eu droit à un beau spectacle céleste : une belle éclipse partielle de Soleil, observée à Burnhaupt grâce à une météo clémente. Ce mois aura vu 1 orage.

Le mois de Novembre voit l'arrivée des premiers frimas de l'hiver avec une première gelée blanche le 6. Avec une température movenne maximale mensuelle de 11.64°C (6,94°C en 2021) et une moyenne minimale mensuelle de 6,01°C (2,7°C en 2021) novembre aura connu, malgré tout, des températures plus agréables que l'an passé.

Les précipitations cumulées relevées étaient élevées avec 111 mm⁽¹⁾ (57 mm⁽¹⁾ en 2021) ce qui en a fait le mois le plus arrosé de l'année 2022. Novembre a connu la période la plus longue avec précipitations consécutives ; allant du 17 au 25, celle-ci a duré 9 jours.

Avec une moyenne maximale mensuelle de 5,81°C (7,35°C en 2021) et une moyenne minimale mensuelle de 1,33°C (3,34°C en 2021), les températures du mois de décembre relevées nous ont fait entrer de plein pied dans l'hiver, avec une vague de froid traversant le pays et les premiers flocons de neige de l'année faisant leur apparition le 9. Puis les températures chutent drastiquement pendant une semaine à partir du 11, avec en prime de redoutables pluies verglaçantes les deux jours suivants, suivies de chutes de neige qui ont blanchi la région. La journée la plus froide de l'année a été relevée à Burnhaupt-le-Bas le 17 décembre, avec une température minimale sous abri qui est descendue à - 6,4°C et n'a pas dépassé une maximale de - 3,6°C la journée. Après des températures négatives pendant une semaine, un vent de sud-ouest a installé un remarquable redoux pour Noël et la fin de l'année, faisant passer les températures à des positives de plus de 20°C dans le sud du pays, bien supérieures aux normales saisonnières. À Burnhaupt, avec une température maximale de 16,7°C relevée le 31 décembre, le réveillon aura été le plus doux que j'ai enregistré depuis l'année 2001.

Malgré les températures négatives de la deuxième semaine de décembre, ce mois aura été le plus chaud de ces 25 dernières années, relevé par Météo France au niveau national.

Les précipitations cumulées relevées en décembre étaient de 83 mm⁽¹⁾ de pluie (57 mm⁽¹⁾ en 2021) et de 3 cm de neige⁽¹⁾ cumulée.

La température moyenne annuelle (minimales et maximales confondues) a été de 13,62°C (11,35°C en 2021), ce qui place l'année 2022 comme l'année la plus chaude de ces vingt dernières années relevées à Burnhaupt-le-Bas.

Avec 1016,0 hPa⁽²⁾, la moyenne annuelle des pressions barométriques était nettement supérieure à celle de 2021 (1014,76 hPa⁽²⁾) et était au-dessus de la barre des 1015 hPa(2), limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La pression barométrique la plus basse a été relevée le 31 mars avec 992,1 hPa⁽²⁾, alors que la plus élevée était de 1036,9 hPa⁽²⁾ relevée le 13 janvier.

Avec une moyenne annuelle de 22,88 km/h, l'année 2022 a été légèrement plus venteuse que 2021 (21,31 km/h). Le mois d'août a été le plus venteux avec une moyenne mensuelle de 29,9 km/h et la rafale la plus élevée a été mesurée le 27 juin avec 63,0 km/h, lors du gros orage de grêle qui s'est abattu sur notre village.

Sur toute l'année, j'ai relevé un total de 107 jours de précipitations sur 365 jours (136 jours en 2021), ce qui place 2022 parmi les années les moins arrosées ces 20 dernières années avec un cumul annuel de 762 mm⁽¹⁾ de pluie et 3 cm⁽¹⁾ de neige, soit un total cumulé de 765 mm⁽¹⁾ (1020 mm⁽¹⁾ de pluie et 65 cm⁽¹⁾ de neige en 2021). Ce fut le mois de novembre qui a comptabilisé la plus grande pluviométrie avec 18 jours de précipitations qui ont donné un cumul mensuel de 111 mm⁽¹⁾.

Durant toute cette année j'ai dénombré 10 orages à Burnhaupt-le-Bas (12 en 2021).

Comme on l'aura constaté, 2022 aura été une année avec un déficit hydrique très important sur toutes les régions de France. La pluviométrie de 2022 relevée à Burnhaupt-le-Bas fait partie des années les moins arrosées de ces vingt dernières années et ce, malgré les relatives précipitations de fin d'année qui n'auront, hélas, pas suffi à réapprovisionner correctement la nappe phréatique.

Toutes ces données ont été relevées par mes soins, à mon domicile, au 24 rue Maurice Ravel Burnhaupt-le-Bas.

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

(1) 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.

(2) hPa = hectopascal (anciennement millibar). 1015 hPa⁽²⁾ est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.



Parole à nos voisins

Commune de Burnhaupt-le-Haut

Aménagement de la rue Principale de Burnhaupt-le-Bas au Calvaire

La Collectivité Européenne d'Alsace a procédé à la réfection de l'enrobé au mois de septembre.

A la demande du buraliste, un nouveau marquage limitant le stationnement à 10 minutes a été mis en place devant son commerce.

L'arrêt de bus devant le foyer Martin Studer a été mis aux normes d'accessibilité.

La municipalité a financé le tracage d'une bande cyclable pour favoriser la circulation des cyclistes sur ce tronçon. Cet aménagement, rétrécissant la chaussée, incite l'automobiliste à rouler moins vite.

Le marquage de la ligne médiane sera tracé lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

En 2023, il est prévu que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Guewenheim remplace la conduite d'eau potable depuis le rond-point à proximité de l'Hyper U jusqu'au Calvaire. Par conséquent, le marquage sur cette partie de la commune ne pourra pas se faire avant 2024 au plus tôt.







Notez dans vos agendas!

■ Repair'café le samedi 18 février de 9h30 à 11h30 à la Maison du stade.



 2º marché de printemps le 1^{er} mai 2023.





Stade Burnhauptois



Né de la fusion entre les clubs du F.C Burnhaupt-le-Haut et l'A.S Burnhaupt-le-Bas, le Stade Burnhauptois compte environ 450 licencié(e)s, ce qui le place aujourd'hui dans le top 5 des clubs haut-rhinois. Autant sur le plan sportif que social, le rassemblement de ces 2 clubs a répondu à un besoin de complémentarité. Fort de ses labels jeunes, et de son école de foot féminine, le club se veut ambitieux tout en restant ancré dans ses valeurs: de respect, de vivre ensemble et de « club de village ».

Présidé par Christophe Hilpipre, les objectifs sont clairs: structurer le pôle jeunes, maintenir les équipes en régionales et insuffler un dynamisme dans le département. Pour ce faire, le club fera confiance à des jeunes afin de promouvoir le service civique. D'autres projets sont également en cours de réflexion, ou le jeune sportif sera clairement au centre du projet.

Ainsi, le club avance pas a pas, ne voulant pas brûler les étapes. Avec 26 équipes engagées dans les différents championnats, dont 20 en jeunes. A ce niveau, le club s'appuie sur des éducateurs bénévoles qui donnent de leurs temps. Un plan de formation est mis en place depuis cette année, et a moyen terme le club envisage que tous les éducateurs soient diplômés afin de transmettre aux jeunes un apprentissage de qualité.

Comme le dit si bien le nouveau slogan du club :

Ensemble Ecrivons Notre Histoire.

Aujourd'hui, la réussite des jeunes passe par le plaisir, et en toute humilité la structure grandira doucement, sans brûler les étapes.

Lionel REALINI











Durant plus de 2 semaines, de nombreux bénévoles ont pu préparer, classer et empaqueter les dons recus lors des collectes «Solidarité Ukraine» organisées par la commune de Burnhaupt-le-Bas. L'école Lune et Fontaine de Burnhaupt-le-Bas, le collège Nathan Katz de Burnhaupt-le-Haut, les communes de Burnhauptle-Haut et Schweighouse-Thann se sont associés à cette initiative. Si la guerre nous montre le pire de ce dont l'homme est capable, ces journées où la générosité et la solidarité étaient à l'honneur ont fait chaud au cœur de tous. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles et donateurs pour leur engagement sans failles durant les collectes.

Où vont les dons récoltés ?

Un premier convoi a été livré à Zary (Pologne) auprès de l'association de Mme Ewelina Nawrot. Cette association avait besoin de vêtements contrairement à La Croix Rouge polonaise. La télévision régionale polonaise a réalisé un reportage lors du déchargement du camion. Vous pouvez visionner l'interview sur le site internet de la commune.

Le deuxième convoi a été acheminé dans la commune de Nowogród Bobrzański (village natal de Marie Josée DEBUYSER résidante de Burnhaupt-le-Bas), petite ville de 6000 habitants, située dans l'ouest de la Pologne. La rivière Bóbr divise la commune en Nowogród Gorny (le Haut) et Nowogród Dolny (le Bas). La population de cette commune très dynamique augmente de jour en jour par l'accueil de nombreux réfugiés. En avril, elle comptait 131 réfugiés dont 56 enfants.

Votre aide a facilité le quotidien de nombreuses familles...

Un grand Merci à vous!!!

Solidarité Ukraine

Nous tenons à remercier les entreprises qui ont participé activement à ce bel élan de solidarité: STEF, FASTENAL, HYPER U BURNHAUPT, Transport CL ALSACE GROUPE COQUELLE, Transport MUTZ, CORTEVA, Pharmacie de BURNHAUPT, Garage MULLER, ATLANTIC, ETS POTERA, Pharmacie de SENTHEIM, ETS WALCH, SV RUBANS ADHESIFS, Boissons ADAM, LES LAVERIES DE LILY, L'association COUP DE PATTES, Coopérative U Enseigne, MS Racing, DUBERNARD SAS, Fondation IDS le Phare.





4 mars

22 palettes

5 mars

40 de plus!

9 mars

1er envoi

19 mars

30 de plus!

27 mars

Acheminement 2^e convoi



SOLIDARITÉ













Solidarité

Un numéro vert d'Appui aux personnes handicapées et aux aidants dans le cadre de la crise, pour des solutions près de chez vous

- Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'une aide à la reprise des soins et des accompagnements interrompus pendant le confinement.
- Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un accompagnement renforcé pour des besoins rendus plus complexes ou des troubles aggravés par la crise.
- Vous êtes aidant et avez besoin de soutien.

Vous ne savez pas vers qui vous tourner?

Appelez le







0 800 360 360





Des solutions près de chez vous!

Le **0800 360 360** vous met en relation avec les acteurs du secteur du handicap intervenant près de chez vous.

Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées :

- soit en mobilisant des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'eux,
- soit en proposant une réponse coordonnée,
- soit en créant de nouvelles solutions.

Les coordonnateurs de parcours sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les +

- + de Simplicité pour les personnes et les aidants.
- + de proximité pour trouver des solutions près de chez eux.
- + de rapidité pour apporter des réponses dans l'urgence.
- + de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.
- + d'agilité pour s'adapter au contexte de crise.

handicap.gouv.fr/0800360360/

La communauté 360 de votre territoire :











3 chiffres symboliques pour un changement d'approche:

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, est:

- L'aide sociale légale: traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale : prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables on non...



Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. **Les membres ont un** devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

Président Membres:

Alain GRIFNFISEN Vice-présidente Céline CHARPENTIER Catherine GRABOWSKI Géraldine DE PAOLI Maryline SOTHER Michel FLUHR

Sandrine VON DER OHE, représentante de la Fondation le Phare

Catherine KEYSER, représentante de l'APA Fernand THUET, représentant de l'UDAF

René RITTER, représentant de l'association Au fil de la vie Danièle DIETRICH, représentante de l'association Femmes d'Alsace

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact.

Autour du pont d'Aspach

(Aspach le Bas, Aspach le Haut-Michelbach, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse).



CARITAS, une fondation luttant contre l'exclusion et la pauvreté

Vous le savez, la pauvreté frappe toujours et entraîne ses victimes dans une spirale infernale; des victimes, qui, pour la plupart, préfèrent baisser les bras et vivre cachées. Notre force est ce réseau de proximité qui permet d'aller à la rencontre des personnes en situation de précarité et de les accueillir dignement.

Caritas Autour du Pont d'Aspach est une petite équipe de 6 bénévoles qui se tient à leur disposition pour agir efficacement en faveur de ces personnes.

En complément de services à la personne tel que le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) ou de la Mission Locale pour l'emploi à l'échelle de l'intercommunalité.

- CARITAS propose un accompagnement dans une relation fraternelle de toutes personnes souffrant de solitude. Pour celles et ceux ne bénéficiant d'aucune visite, d'aucun appel téléphonique, ne pouvant échanger avec personne, nous briserons la monotonie de votre quotidien en vous rendant visite.
- CARITAS propose une aide au budget en conseillant la famille ou la personne en difficulté et en l'aidant financièrement et moralement. Notre structure collabore également avec la plupart des acteurs sociaux: Assistante sociale, CAF, ...

En règle générale CARITAS offre ses services à tous ceux qui, dans leurs tracas

quotidiens d'exclusion et d'appauvrissement, pourraient bénéficier d'une attention matérielle ou morale.

Ensemble, nous voulons être les acteurs dans différents domaines d'intervention pour sortir d'une spirale, même temporaire, car il n'y a pas de fatalité.

Nous sommes à votre écoute et pouvons vous aider: rendez-vous à notre perma-nence tous les mardis des semaines paires de 14h à 16h:

- à la Maison des Associations à **Burnhaupt-le-Bas**, au 4 rue de l'Eglise;
- ou sur rendez-vous en nous contactant téléphoniquement au 06 87 27 52 84.



Urbanisme 📝



GARAGE OU CARPORT

MUR DE CLÔTURE.

CLÔTURE DP

< 5m²: aucune formalité

Afin de renseigner les habitants sur les différentes démarches à entreprendre pour des travaux, voici un document récapitulatif proposé par le service urbanisme de la Communauté de Communes.

Vos démarches pour vos travaux

DP = Déclaration Préalable PC = Permis de Construire

à titre indicatif, ce document couvre les cas généraux mais pas les exceptions

NOTE: Dans les communes en périmètre protégé, certains travaux dispensés sont soumis à DP

TOIT

Changement de l'aspect de la toiture : DP Création de combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

< 5m²: aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti $< 20m^2 : DP$

PANNEAUX SOLAIRES, VELUX, RAVALEMENT FAÇADE, CRÉATION FENÊTRES ET CHANGEMENT VOLETS DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED

Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou <5m² : aucune formalité Surélevée et/ou avec fondation profondes <20m²: DP Surélevée et/ou avec fondations profondes >20m²: PC

ABRIS JARDIN < 5m²: aucune formalité < 20m² : **DP** > 20m² : **PC**

CARAVANE

caravane doit conserver



EXTENSION MAISON, VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

< 5m²: aucune formalité

 $< 20m^2 : DP$

A cas particulier

de 20m² à 40m² en zone U du PLUi

- maison inférieur à 150m² après travaux
- maison déjà supérieur à 150m² avant travaux
- > 20m² et maison dépassant les 150m² = PC avec architecte

PISCINE

- < 10m² non couverte : aucune formalité
- < 100m² couverte: DP
- < 100m² avec couverture < 1,80m de haut : DP
- > 100m² et/ou 1,80m de haut : PC



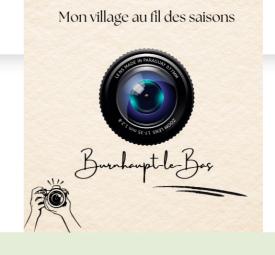
Horizontal

- Retourner la terre avec une bêche ou une charrue pour la faire reposer.
- 9. Il nous fait pleurer quand on l'épluche.
- **11.** Famille de plantes telle que la courge ou le melon.
- **13.** Outil à 2 roues bien utile pour transporter des choses au jardin.
- **14.** Mode d'agriculture écologique fondé sur les principes du développement durable permettant une économie d'énergie et de travail.

Vertical

- 1. Synonyme de désherber.
- **2.** Pante aromatique très utilisée dans la cuisine méditerranéenne.
- **3.** Plante consommée comme légume ou à usage aromatique, a un gout d'anis.
- **4.** Blanc,rouge ou vert,légume très présent dans nos plats d'hiver.
- **5.** Plante racine orange, les lapins l'adorent.
- 6. Plante annuelle cultivée pour ses gousses vertes ou ses graines en légumes secs.
- **7.** Cucurbitacée pesant parfois plusieurs kilos, dont la chair est surtout utilisée pour faire des potages.
- **10.** Ce qui après germination devient une plante.
- **12.** Grande fleur jaune cultivée pour ses graines qui sont transformées en huile.
- **15.** Plante racine charnue, on déguste les petites roses au printemps.





Concours photos: Burnhaupt-le-Bas au fil des saisons

Nous avons décidé d'organiser un jeu photographique libre et gratuit....

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour photographier votre village : parce que chaque saison a un charme particulier, et pour vous permettre de choisir votre lumière préférée!

Les photos seront exposées lors de notre exposition 'Un tour d'Art' en mars 2024 et les plus belles photos seront recomposées selon des catégories (nature, insolite, noir et blanc, prix jeunesse, prix amateur ...)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Seulement 4 photos par personne sont acceptées. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. La photo doit avoir été prise sur la commune de Bunhaupt-le-Bas. Les images pourront être utilisées par la commune en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un e-mail à :

mairie@burnhaupt-le-bas.fr

Le nom du fichier photo devra être sous la forme **«nom-prénom.jpg»** Dans le contenu du mail sera inscrit :

- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'e-mail du participant

Un peu de math et de logique pour toute la famille: Sudoku

La règle du jeu du sudoku est très simple et tient en une phrase :

remplir les cases vides avec les chiffres de 1 à 9 de telle sorte qu'ils n'apparaissent qu'une fois par ligne et par colonne et par carré de 3X3 cases ou 2X2 cases.

On essaye, à vos crayons ou stylos !!!

Nivea	u **							
3			4		7		8	6
		7	9					
9	1				2		4	5
		1	7		3	8	2	
4				6	5	3	9	
7		9						
				4	8	6	5	
	9	8		7	1			2
2	6					1		

Nivea	ıu ***					
7				2	8	9
2		1		8	5	7
5			9	7		1
			6	4		
3					4	
		9		1		3
		2	7		3	
9	7		1			
		5			9	

Solutions

8	L	Ţ	6	3	4	Þ	9	7
7	ε	†	I	L	9	8	6	S
6	ς	9	8	t	7	3	L	Ţ
Ţ	9	S	†	7	8	6	3	L
L	6	ε	ς	9	Ţ	7	8	τ
†	7	8	ε	6	L	I	S	9
ς	7	L	7	8	3	9	I	6
ε	I	7	9	S	6	L	Þ	8
9	8	6	L	Ţ	\forall	9	7	ε
							** n	Nivea

ς Ţ Þ 7 S 9 Į ε 8 6 7 ε ς 8 L t 9 ξ Į 8 6 7 ς t 8 6 L 7 9 τ ε 7 tε 9 L S 8 Ţ 6 Į 9 7 L 8 ε ς t 6 ε 7 L Ţ 6 6 8 ε 7 ς L

Niveau ***

État civil

Janvier 2022 à décembre 2022

> IIs / Elles ont eu de 70 à 79 ans...



Janvier 2022

70 ans	M. RIBEIRO José	03/01/1952
75 ans	Mme BESSMER Béatrice	07/01/1947
70 ans	Mme NEFF Marie	11/01/1952
75 ans	M. SOTHER Armand	13/01/1947
75 ans	Mme FINCK Monique	15/01/1947
74 ans	Mme BOSSHARTH Lucienne	19/01/1948
78 ans	M. GARD Paul	22/01/1944
77 ans	M. MEYER Denis	22/01/1945
72 ans	Mme EHRET Monique	22/01/1950
72 ans	Mme SCALCO Marie Claire	24/01/1950
77 ans	M. KOLB Gérard	26/01/1945
70 ans	M. MILOU Claude	30/01/1952

Février 2022

LEALIEL	2022	
76 ans	Mme COMOLLI Brigitte	02/02/1946
76 ans	Mme SAUNER Laure	02/02/1946
75 ans	Mme CARDEY Anne-Marie	03/02/1947
79 ans	M. GARD Aloyse	06/02/1943
73 ans	M. MAURER Marcel Bernard	06/02/1949
77 ans	M. GRIENEISEN François	15/02/1945
77 ans	Mme SMETISKO Ana	15/02/1945
74 ans	M. MULLER Bernard	15/02/1948
76 ans	Mme HUMBERTCLAUDE Nicole	17/02/1946
71 ans	M. WELTERLIN Jean-Paul	24/02/1952
75 ans	Mme BURNER Mariette	28/02/1947

)22	
M. EHRET Philippe	01/03/1948
Mme EGLIN Hélène Emma	03/03/1944
Mme SENDER Marlyse	03/03/1952
M. HUEBER Léon	07/03/1950
Mme SIMAZ Nicole	08/03/1946
Mme MOREL Annie	08/03/1946
M. STEFANCZYN Jean Pierre	10/03/1944
M. KOENIG Marcel	16/03/1946
Mme SAUNER Geneviève	18/03/1946
M. MAURER Jean Marie	18/03/1949
M. FINCK Gérard	21/03/1947
M. HEITZ Jean	23/03/1950
Mme KOLB Monique	23/03/1951
M. DI ROSA Antoine	24/03/1944
M. GREDER Daniel	25/03/1949
M. MORITZ Simone	26/03/1950
Mme BOSSENMEYER Myria	28/03/1947
M. SCHUFFENECKER Maurice	29/03/1948
M. REINHARD Joseph	28/03/1949
	M. EHRET Philippe Mme EGLIN Hélène Emma Mme SENDER Marlyse M. HUEBER Léon Mme SIMAZ Nicole Mme MOREL Annie M. STEFANCZYN Jean Pierre M. KOENIG Marcel Mme SAUNER Geneviève M. MAURER Jean Marie M. FINCK Gérard M. HEITZ Jean Mme KOLB Monique M. DI ROSA Antoine M. GREDER Daniel M. MORITZ Simone Mme BOSSENMEYER Myria M. SCHUFFENECKER Maurice

Avril 2022

71 ans	M. FIRTION Mario	02/04/1951
71 ans	M. MUTZ Bernard	03/04/1951
76 ans	Mme BANTZE Marie-Louise	04/04/1946
72 ans	M. MOOSAVI CHOUCHTARI Seyed	04/04/1950
71 ans	M. GOURDON Gilbert	06/04/1951
74 ans	Mme FINCK Marie Ange	11/04/1948
78 ans	M. RICARD Etienne	13/04/1944
74 ans	M. KUENEMANN Claude	16/04/1948
70 ans	Mme KIRSCHER Marie-Claire	20/04/1952
71 ans	Mme KUPPEL Marie Thérèse	21/04/1951
72 ans	M. KIRSCHER Robert	26/04/1950
75 ans	Mme SOTHER Agnès	27/04/1947

Mai 2022

79 ans	M. MAURER André	01/05/1943
74 ans	Mme BUNOD Marie-Josée	01/05/1948
74 ans	Mme ANGIOLINI Monique	10/05/1948
76 ans	M. WERLIN Albert	15/05/1946
71 ans	Mme KOPOSSOFF Anne	17/05/1951
75 ans	M. BANTZE Claude	18/05/1947
74 ans	Mme WERLIN Marie Claude	19/05/1948
78 ans	Mme BITSCH Monique	20/05/1944
77 ans	Mme HENRIOT Geneviève	20/05/1945
71 ans	M. HUTTER Jean Pierre	25/05/1951
73 ans	Mme GREDER Micheline	26/05/1949
74 ans	M. KOSTIC Dobrivoje	30/05/1948

Juin 2022

75 ans	Mme DIETRICH Danièle	01/06/1947
77 ans	Mme ROSSI Mireille (décédée)	08/06/1945
74 ans	Mme CORNEVAUX Monique	03/06/1948
70 ans	M. SCHNOEBELEN Fernand	06/06/1952
73 ans	M. KOLB Jean Paul	06/06/1949
70 ans	M. SIGRIST Daniel	07/06/1952
77 ans	Mme ROSSI Mireille	08/06/1945
74 ans	Mme RICARD Régine	15/06/1948
77 ans	Mme GARD Marie-Louise	17/06/1945
73 ans	M. CAILLEUX Marcel	19/06/1949
70 ans	Mme TRULLARD Colette	23/06/1952
73 ans	M. MAURER Pierre	27/06/1949
76 ans	M. STALTER Arthur	29/06/1946
78 ans	Mme GARCIA Rolande	08/06/1944

Juillet 2022

Mme MULLER Monique	01/07/1947
Mme SAUNER Colette	01/07/1951
Mme BASSO Monique	14/07/1951
Mme ANDELFINGER Simone	15/07/1946
	Mme SAUNER Colette Mme BASSO Monique

Août 2022

70 ans	Mme SOTHER Marie-Antoinette	03/08/1952
72 ans	Mme KALT Danièle	05/08/1950
78 ans	Mme SICK Christiane	11/08/1944





72 ans	M. SENDER Gabriel	11/08/1950
72 ans	Mme CHASSEL Anne Marie	13/08/1951
76 ans	Mme ONIMUS Mariette	15/08/1946
74 ans	M. KIRSCHER Jean-Paul	15/08/1948
77 ans	M. HENRIOT Jean Marie	17/08/1945
77 ans	Mme ANDLER Michelle	18/08/1949
79 ans	Mme WEINZAEPFLEN Gisèle	22/08/1943
72 ans	M. SOTHER André	24/08/1950
71 ans	M. STOESSEL Hubert	26/08/1951
70 ans	Mme MAURER Laurence	30/08/1952

Septembre 2022

71 ans	M. FAURE Bernard	10/09/1951
78 ans	M. GREDER Gérard	13/09/1944
75 ans	M. BURNER Antoine	13/09/1947
71 ans	M. CHASSEL Claude	15/09/1951
70 ans	Mme KIRSCHER Sylvia	19/09/1952
71 ans	Mme EHRET Christiane	26/09/1951
70 ans	Mme PASTUSZAK Marie Hélène	27/09/1952
77 ans	M. GARCIA Daniel	29/09/1945

Octobre 2022

OCCODIC	2022	
78 ans	Mme CLARK Mary	01/10/1944
72 ans	Mme BAUMANN Bernadette	03/10/1950
76 ans	Mme GRIENEISEN Monique	05/10/1946
73 ans	M. KNIBIHLER Daniel	05/10/1949
74 ans	M. GOLDSCHMIDT Henri	08/10/1948
77 ans	M. ANDLER André	09/10/1945
79 ans	Mme BUHL Raymonde	10/10/1943
77 ans	Mme DI ROSA Mireille	13/10/1945
75 ans	M. BESSMER Jean-Claude	14/10/1947
77 ans	Mme KOLB Marie-Louise	16/10/1945
75 ans	Mme GREDER Liliane	17/10/1947
79 ans	Mme MULLER Paulette	20/10/1943
76 ans	Mme JARDOT Marlène	21/10/1946
70 ans	Mme TONON Danielle	21/10/1952
73 ans	Mme GARNIER Marie France	26/10/1949
74 ans	M. DIETRICH Maurice	27/10/1948
72 ans	M. RITTER René	30/10/1950
73 ans	M. GROSS Lucien	31/10/1949

Novembre 2022

77 ans	M. EGLIN Bernard	06/11/1945
73 ans	Mme BORGES Maria	06/11/1949
70 ans	M. PASTUSZAK Rémy	07/11/1952
72 ans	M. NEFF Georges	16/11/1950
75 ans	Mme STEFANCZYN Nicole	24/11/1947
70 ans	Mme GERTHOFFER Marianne	24/11/1952
77 ans	M. SCALCO René	25/11/1945
78 ans	M. FINCK André	28/11/1944
72 ans	Mme MAURER Marie-Jeanne	30/11/1950

Décembre 2022

73 ans M. KECK Jean Pierre	02/12/1949
72 ans Mme KUENEMANN Thérèse	15/12/1950
72 ans M. BAUMANN Armand	17/12/1950
70 ans Mme GOURDON Liliane	17/12/1952
79 ans M. BOSSHARTH Xavier	22/12/1943
76 ans Mme BOLLE-REDDAT Mireille	26/12/1946
70 ans Mme GOLDSCHMIDT Yvette	31/12/1952
78 ans M. CARDEY Bernard	31/12/1944

> 80 ans et plus...



Janvier 2022

89 ans	M. ISSENMANN Etienne	04/01/1933
86 ans	Mme SCHNOEBELEN Gabrielle	07/01/1936
83 ans	M. LARGER Maurice	14/01/1939
86 ans	M. RINGENBACH Roger	21/01/1936
88 ans	Mme GERMANN Madeleine	27/01/1934
80 ans	M. KOHLER Jean Paul	29/01/1942
90 ans	M. HOFFMANN Jean-Pierre	31/01/1932

Février 2022

88 ans	M. CLARK Arthur (décédé)	01/02/1934
86 ans	Mme LARGER Hélène	07/02/1936
98 ans	Mme KRAFFT Marie Louise	08/02/1924
89 ans	Mme DONISCHAL Marcelline	09/02/1933
82 ans	M. ANGIOLINI Antoine	09/02/1940
82 ans	Mme MAURER Jeanne	16/02/1940
88 ans	Mme SCHMITT Denise	17/02/1934
84 ans	Mme QUILLIOU Jeannine	20/02/1938
82 ans	Mme WALCH Astride	21/02/1940
95 ans	Mme MAURER Emilie	27/02/1927
96 ans	Mme KECK Irène (décédée)	17/02/1926

Mars 2022

80 ans	M. SAUNER Jean-Paul	05/03/1942
95 ans	Mme COLLIGNON Hélène Marie	08/03/1927
86 ans	Mme ISSENMAN Claude	08/03/1936
87 ans	M. GROSS Georges	16/03/1935
84 ans	M. MATHIS Clément	23/03/1938

Avril 2022

AVIII 20	122	
84 ans	Mme GUIDEMANN Monique	04/04/1938
88 ans	Mme DECK Madeleine	07/04/1934
82 ans	Mme GREDER Yvonne	29/04/1940
83 ans	M. MEYER Jean Pierre	30/04/1939
86 ans	Mme GENSBITTEL	23/04/1936
	Monique Marie (décédée)	



Mai 2022

81 ans 81 ans 92 ans 80 ans 80 ans 81 ans 92 ans	Mme ALLEMANN Marie Rose M. SIMAZ Jean-Paul M. DECK Emile M. SAUNER Richard M. BOLLE-REDDAT René Mme FINCK Liliane Mme MEYER Monique Mme FINCK Jacqueline	07/05/1941 14/05/1941 22/05/1930 22/05/1942 23/05/1942 24/05/1941 25/05/1930
83 ans	M. BUHL Jean Martin	29/05/1939

Juin 2022

85 ans	M. GENSBITTEL Gérard	02/06/1937
83 ans	Mme KELLER Marie Irène	04/06/1939
89 ans	Mme KLAR Paulette	10/06/1933
89 ans	Mme BAUMANN Mariette	12/06/1933
88 ans	Mme RODRIGUEZ RUIZ Angela	17/06/1934
87 ans	Mme CACHEUX Pierrette	21/06/1935
81 ans	Mme LAFARGE Christiane	23/06/1941
87 ans	Mme SCHICK Liliane	30/06/1935
86 ans	M. GUIDEMANN Alexandre	30/06/1936

Juillet 2022

Mme SENDER Marie Thérèse	08/07/1929
Mme MOSAK Marie Madeleine	08/07/1940
M. SAUNER Lucien	12/07/1927
Mme DENTZ Cécile	13/07/1937
Mme SCHORR Marie Odile	18/07/1937
M. FINCK Armand	20/07/1940
M. MULLER Robert	22/07/1939
M. BACZYNSKI Jean-Claude	26/07/1941
Mme HUTTER Marie Hélène	27/07/1927
Mme HUTTER Huguette	27/07/1937
M. STAENDER Gilbert	28/07/1939
	Mme MOSAK Marie Madeleine M. SAUNER Lucien Mme DENTZ Cécile Mme SCHORR Marie Odile M. FINCK Armand M. MULLER Robert M. BACZYNSKI Jean-Claude Mme HUTTER Marie Hélène Mme HUTTER Huguette

Août 2022

M. SCHICK Pierre	03/08/1932
Mme HOFFMANN Bernadette	03/08/1934
M. STROEBELE Louis	07/08/1935
Mme STAENDER Marie-Jeanne	16/08/1940
M. BERNA Joseph	29/08/1937
M. SCHMIDT Raymond	29/08/1942
	Mme HOFFMANN Bernadette M. STROEBELE Louis Mme STAENDER Marie-Jeanne M. BERNA Joseph

Septembre 2022			
86 ans	Mme SENDER Marie-Louise	02/09/1936	
83 ans	M. BITSCH Joseph	02/09/1939	
84 ans	M. KIRSCHER Pierre	06/09/1938	
81 ans	M. BERLINGER Raymond	07/09/1941	
91 ans	Mme SILBERMANN Henriette	13/09/1931	
86 ans	Mme GROSS Marinette	17/09/1936	
83 ans	Mme RICHERT Marie-Rose	18/09/1939	
86 ans	Mme NEFF Reine	21/09/1936	
81 ans	Mme MULLER Marie-Thérèse	24/09/1941	

Octobre 2022

87 ans 83 ans	M. RUIZ DAGA Sebastian Mme DUDT Henriette	01/10/1935 02/10/1939
89 ans	Mme HOLDER Marthe	06/10/1933
84 ans	M. HOLDER André	07/10/1938
84 ans	Mme SCHMIDT Marlène	10/10/1938
93 ans	M. ROSSI Roger	14/10/1929
83 ans	M. KOCH Jean-Pierre	19/10/1939
89 ans	M. BAUMANN Paul	20/10/1933
91 ans	M. SILBERMANN René	28/10/1931

Novembre 2022

84 ans	Mme BAUER Christiane	14/11/1938
83 ans	Mme BACZYNSKI Marianne	16/11/1939
87 ans	Mme GREYENBIHL Huguette	17/11/1935
96 ans	M. KOLB Albert	25/11/1926
81 ans	M. HESS Jean-Paul	28/11/1941
85 ans	M. GREDER Etienne	29/11/1937

Décembre 2022

84 ans	M. COMOLLI Gilbert	05/12/1938
85 ans	Mme HUTTER Odile	09/12/1937
89 ans	M. CACHEUX Bernard	11/12/1933
84 ans	Mme MATHIS Ginette	12/12/1938
88 ans	M. DONISCHAL Georges	24/12/1934
87 ans	Mme FINCK Marthe	24/12/1935
81 ans	M. SCHMITT Paul	28/12/1941

> Noces d'or (50 ans)

21 juillet 1972 à BURNHAUPT-LE-BAS **GOLDSCHMIDT Henri et GROSS Yvette** 4, rue de Vallauris - 68520 BURNHAUPT LE BAS

21 juillet 1972 à MULHOUSE

KOLB Jean-Paul et **MEYER Monique** 5, rue des Seigneurs – 68520 BURNHAUPT LE BAS

29 septembre 1972 à ILLZACH FIRTION Mario et TELEWIAK Marie-Thérèse 17 rue Victor Hugo – 68520 BURNHAUPT-LE-BAS

28 octobre 1972 à BURNHAUPT-LE-BAS **KUENEMANN Claude et WEISS Elisabeth** 4, rue des Seigneurs – 68520 BURNHAUPT-LE-BAS

> Noces de diamant (60 ans)

19 janvier 1962 à BURNHAUPT-LE-BAS LARGER Maurice et BITSCH Hélène 31, rue de Cernay - 68520 BURNHAUPT LE BAS

18 juin 1962 à BERNWILLER **GUIDEMANN Alexandre et VOGEL Monique** 2, rue Emile Zola – 68520 BURNHAUPT-LE-BAS

> Noces de palissandre (65 ans)

13 septembre 1957 à BURNHAUPT-LE-BAS **BAUMANN Paul et BOCH Mariette** 5, rue du Burn - 68520 BURNHAUPT LE BAS





8 PACS ont été célébrés en notre mairie



HORVAT Nicolas et MAURER Carine Marcelline 26 mars 21 mai KOENIG Guillaume Christophe et BAUDRY Emilie

MARLIER Jean-Eudes Christian et BOLLE-REDDAT Valérie Catherine 4 juin

BILGILI Yasin et HENLE Maude Marie 11 juin DE SOUSA Stella et SEIDL Gabrielle Cécile 25 juin

30 juillet IPPONICH Benoît Emile Rémy et BERNARD Laura Pauline

10 septembre KHALFOUN Lazhar et GUIDEMANN Irène

17 septembre CORRALES Stève et EPP Magali

Naissances 2022

BEIL RISACHER Mathéo Philippe Francis

BENAT NGUYEN Amaury SALA Léon Daniel Richard PRENEL SCHMITT Tiago EHRET Antoine Léon Michel

DURANTE HASSENFORDER Noé Pierre Jean

NEDJAR Kénan Jordan Kévin

LEVY Ezio Logan **CHARLES Romane**

GREDER Antoine Marian Patrice

GRASSER Romane SEKIA Ibrahim

THOMAS SEYFRIED Agathe Paprika Henriette

GEYER Nathan Marcel

SCHNEBELEN Alice Fabienne

UNTERSTOCK D'ADAMO Giuliano Marco Adriano UNTERSTOCK D'ADAMO Luka René Corentin

né le 18 avril né le7 mai né le 15 mai né le 19 mai né le20 mai né le28 mai né le3 juin née le 8 juin né le 8 juillet née le 19 juillet né le 30 août née le 12 octobre né le 16 octobre née le 9 novembre né le 26 novembre né le 26 novembre

né le25 janvier



GENSBITTEL Paul Pierre Marcel le 10 mars à MULHOUSE - 91 ans

KECK Charlotte Irène

le 16 mars à THANN - 96 ans

BRUNNER Roger Joseph Paul

le 16 mars à COLMAR - 77 ans

GREDER Jeanne Marie Joséphine le 30 mars à BURNHAUPT-LE-BAS - 90 ans

SAUNER Marie Louise

le 7 avril à BURNHAUPT-LE-BAS - 95 ans

WENDLING Pierre Paul Antoine

le 12 avril à MULHOUSE - 90 ans

MAURER Marie-Cécile

le 7 mai à MULHOUSE - 77 ans

LAMY Vanina Guilaine

le 17 août à MULHOUSE - 47 ans

CLARK Arthur Benjamin Reaney

le 19 août à THANN - 88 ans

GASTSACHER Yvonne Amélie Angèle

le 1 octobre à BURNHAUPT-LE-BAS - 88 ans

SCHINDLER Joseph Marie Antoine

le 10 octobre à MULHOUSE - 66 ans

DANII A Dumitru

le 12 octobre à BURNHAUPT-LE-BAS - 69 ans

GENSBITTEL Marie Louise Monique

le 17 octobre à PFASTATT - 86 ans

ROSSI Mireille Marie Marcelle

le 12 décembre à MULHOUSE - 77 ans

WELTERLIN Marie Jean Paul

le 31 décembre à BURNHAUPT-LE-BAS - 70 ans



Calendrier 2023

JANVIER 1 28 29	MARCHE DU NOUVEL AN TAILLE D'HIVER MAISON DU STADE BLH REPAS DE LA NOUVELLE ANNÉE EDELWEISS
FÉVRIER 5 10 11 18 25	REPAS SAINTE AGATHE DON DU SANG TAILLE D'HIVER VERGER ÉCOLE BLH TAILLE DE FORMATION ÉCOLES « LES SOURCES » BLH TAILLE D'HIVER ARBORETUM BLB
MARS 10 11 18 19 24 25 25 - 26	SCHNOGA FRITIG MARKT TAILLE D'HIVER CASERNE BLB TAILLE D'HIVER VERGER ÉCOLE BLH 1ER MARCHÉ DE PÂQUES* CONCERT ECRIN « 9 DE CHŒUR » 1ER MARCHÉ DE PÂQUES* SCHNOGA FRITIG MARKT TAILLE D'HIVER ARBORETUM BLB EXPOSITION DES COLLECTIONNEURS
AVRIL 1 7 14 28	GREFFE À L'ŒIL POUSSANT BLH REPAS CARÊME EDELWEISS BURNHAUPT PROPRE SCHNOGA FRITIG MARKT SCHNOGA FRITIG MARKT
MAI 1 8 12 12 12 18 27 > 29	MARCHE GOURMANDE COMMÉMORATION: FÊTE DE LA VICTOIRE 1945 SCHNOGA FRITIG MARKT DON DU SANG ANIMATION PÊCHE HAGENDORN AVEC RESTAURATION SUR PLACE RACHAMARKT
JUIN 4 9 17 23	CONCERT ECRIN HARMONIE STE CÉCILE DE GUEWENHEIM SCHNOGA FRITIG MARKT TAILLE ÉTÉ SCHNOGA FRITIG MARKT

	 _	
\mathbf{J}		

	JOURNEE CITOTENNE
8	GREFFE À L'ŒIL DORMANT BLH
15	GREFFE À L'ŒIL DORMANT BLH
28	SCHNOGA FRITIG MARKT
29 - 30	FLAMMAFEST

AOÛT

11	SCHNOGA FRITIG MARKT
15	TOURNOI DE PÉTANQUE
18	DON DU SANG
25	SCHNOGA FRITIG MARKT

SEPTEMBRE

8	SCHNOGA FRITIG MARKT
14 > 17	LA BURNHAUPTOISE ENDURO DE PÊCHE
22	SCHNOGA FRITIG MARKT

OCTOBRE

7	2 ^E LOTO POMPIERS
13	SCHNOGA FRITIG MARKT
14	JOURNÉE PORTES OUVERTES BLH
27	SCHNOGA FRITIG MARKT

NOVEMBRE

4 > 19	VENTE CALENDRIER POMPIER	
10	SCHNOGA FRITIG MARKT	
11	COMMÉMORATION ARMISTICE	
21	DON DU SANG	
24	SCHNOGA FRITIG MARKT	

DÉCEMBRE

8	SCHNOGA FRITIG MARKT
22	SCHNOGA FRITIG MARKT



POMPIER ECRIN APBLB (pêche) EDELWEISS

STADE BUNHAUPTOIS (Football)
SOCIETE ARBORICULTURE
MARCHÉ DES PRODUCTEURS
BURNHAUPT-LE-HAUT

*organisé par les majorettes de burnhaupt et environs

